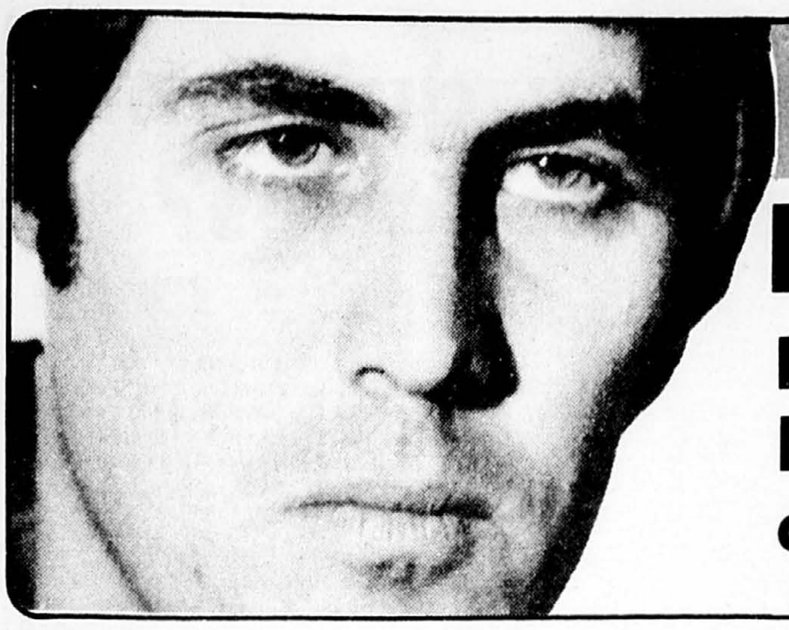

TABLOÏD SPORTS

FERRAGAMO

Les Alouettes ont le meilleur quart-arrière du football professionnel

photo Denis Courville

pages 2 et 3, 12 et 17

25 cents MONTRÉAL, MARDI **28** AVRIL 1981, 97e ANNÉE, no 100, **94** PAGES, **6** CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

hypermarché
met de la personnalité dans votre panier.
Square Decarie et Centre 2000, Laval.

0.30

LES CENT PREMIERS JOURS DE RONALD REAGAN PERÇUS COMME UN SUCCÈS

■ Un mois après la tentative d'assassinat dont il a été victime et en passant le cap de ses 100 premiers jours à la Maison-Blanche, deux sondages établissent que trois Américains sur quatre sont satisfaits de Ronald Reagan. Le président effectue ce soir sa grande rentrée politique avec un discours économique devant le Congrès.

page E 1

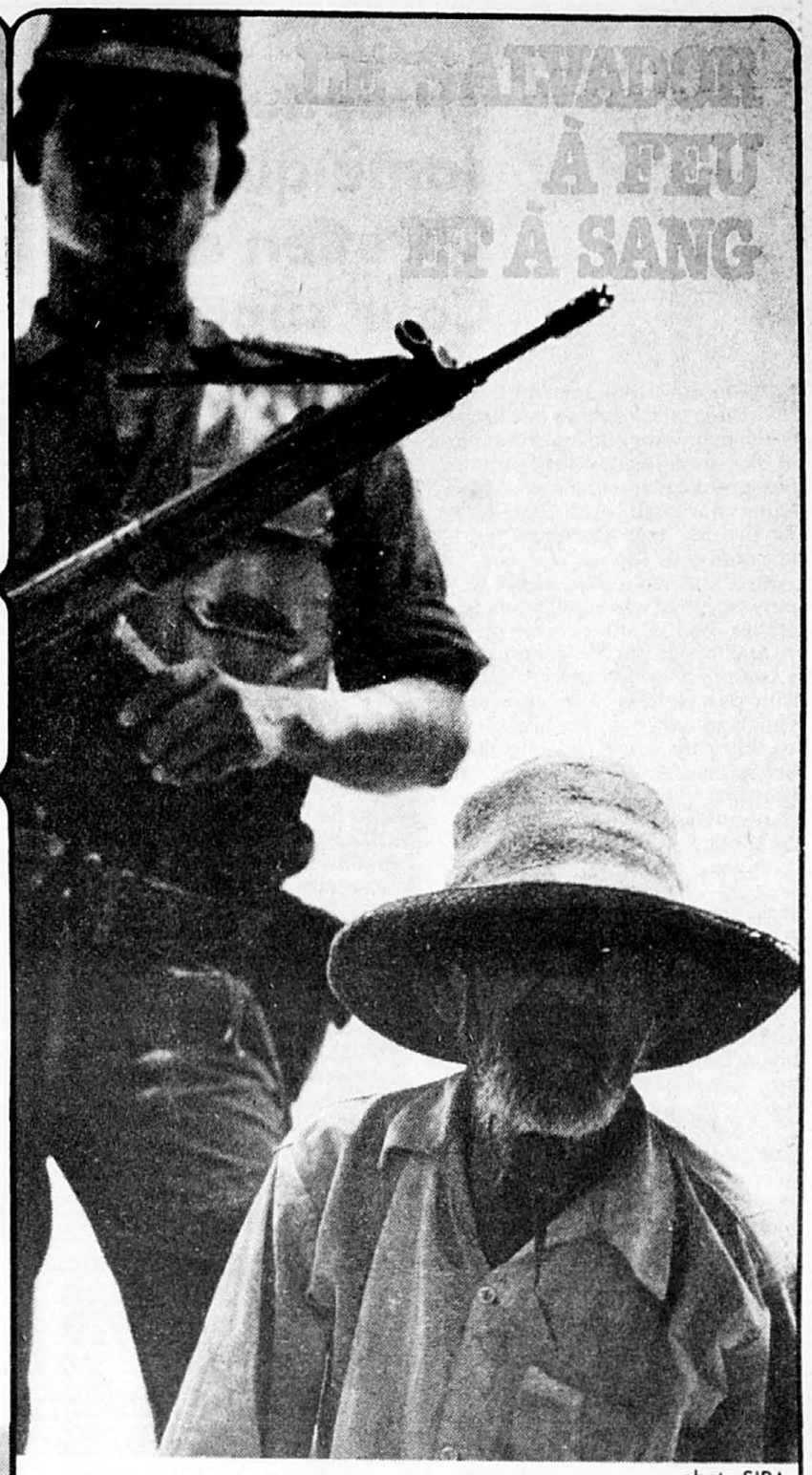

photo SIPA

MILITARISATION DE LA CAMPAGNE

Selon plusieurs témoignages recueillis par notre envoyé spécial au Salvador, Pierre Saint-Germain, la réforme agraire a donné lieu à une véritable militarisation de la campagne et à la répression des paysans progressistes.

page A 8

ÉCONOMIE

LE QUÉBEC, DE LOIN, CHAMPION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

■

SOQUEM VEND TROIS MILLIONS DE TONNES DE SEL AUX AMÉRICAINS

page D 1

TORNGAT: LA NEIGE A EU RAISON DE L'EXPÉDITION

Mais ce n'est que partie remise

page C 18

Le chef de l'expédition, Marc Blais, accueilli par sa femme à Dorval photo Yves Beauchamp

COLUMBIA TRANSPORTÉE SUR UN 747

page A 9

UN AUTRE CADAVRE RETROUVÉ À ATLANTA

page A 3

ÉDITO

APRÈS LE 1er TOUR DES PRÉSIDENTIELLES

PAR GUY CORMIER

page A 6

LAMARRE RÉSERVE UN AVENIR PIÉTONNIER À LA RUE SAINTE-CATHERINE

page B 5

SOMMAIRE

Annonces classées: C 9 à C 17
Arts et spectacles: B 1 à B 3
Décès, naissances, etc.: E 4
Économie: D 1 à D 8
Êtes-vous observateur ?: C 12
FEUILLETON: C 11
Horoscope: C 10
Le monde: E 1
Météo: A 2
Mots croisés: C 13
Pleins Feux: A 8
Télé-câble: B 3
Télévision: B 2
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 8
TABLOÏD SPORTS
Arts et spectacles
— Horaires: 19, 20
— Télévision: 20
Bandes dessinées: 21
Contact: ■1 à ■8
Mot mystère: 21
Mots croisés: 21
Quoi faire aujourd'hui: 19

Un réseau complet et efficace de bureaux immobiliers

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis

ÉPARGNEZ DE L'IMPÔT
pour votre entreprise au moyen d'un
RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE
AUX BÉNÉFICES

Place Ville-Marie 861-1681 | Centre Commercial Fairview 695-5230 | Sherbrooke (819-565-1933

M-0119

OTTAWA
De nos correspondants

Trudeau en Jamaïque... Chrétien à la Cour suprême

Pendant que son chef, M. Pierre Trudeau se fait bronzer sous le soleil de la Jamaïque et que ses collègues des Communes prennent des vacances pascales en retard, le ministre de la Justice M. Jean Chrétien passe la semaine à Ottawa.

M. Chrétien s'est acquis depuis longtemps la réputation d'être un «bon soldat», et il le prouve une fois de plus en demeurant à son poste en raison de l'audition par la Cour suprême des appels intentés par les provinces au sujet du projet constitutionnel du gouvernement fédéral. M. Chrétien n'a pas l'intention d'assister en personne aux audiences de la cour, mais il entend suivre le déroulement des travaux de très près. Et ceux qui le connaissent bien se doutent qu'il fera fidèlement rapport à son chef au téléphone à tous les jours si le besoin s'en fait sentir.

Ce n'est pas la première fois que la constitution prive le ministre de la Justice de ses vacances. Il a consacré tout l'été dernier à des négociations arides avec les provinces, il a été pris par ce dossier pendant toute la période des Fêtes, et c'est tout juste s'il a pu prendre quelques jours de vacances à gauche ou à droite de temps à autre. Il faut toute une constitution, dit-on dans son entourage, pour résister à un tel train de vie. M. Chrétien doit prendre des vacances la semaine prochaine, mais avec lui, on ne sait jamais, a révélé hier un de ses adjoints.

Pierre-Elliott Trudeau

Jean Chrétien

Trudeau, Clark et Broadbent

Quant à M. Trudeau il continuera de profiter du climat hospitalier de la Jamaïque avec ses trois fils jusqu'à dimanche le 3 mai, date prévue pour son retour. M. Joe Clark est aussi en vacances, mais son bureau n'a pas dévoilé à quel endroit. On a simplement indiqué qu'il était à l'extérieur du pays, et qu'il devait revenir le 4 mai.

M. Ed Broadbent est le seul des trois leaders politiques à travailler cette semaine. Le chef néo-démocrate part ce soir pour Amsterdam, où il doit participer à la réunion de l'Internationale socialiste dont il est le vice-président. M. Broadbent tentera de rencontrer l'ancien chancelier ouest-allemand, M. Willie Brandt. Incidemment le chef néo-démocrate a expédié en fin de semaine dernière un télégramme au chef socialiste français, M. François Mitterrand, pour lui faire savoir que tous les socialistes canadiens sont de son côté... M. Broadbent reviendra à Ottawa dès mercredi soir, et il participera en fin de semaine à la réunion de l'exécutif national du parti.

Offres d'emplois

1) Chef de cabinet du leader conservateur M. Joe Clark, en remplacement de M. Bill Neville qui quittera ses fonctions d'ici quelques mois: Qualifications: francophone bilingue (on veut franciser un peu la tête du parti), conservateur si possible, et personnalité optimiste. On a déjà offert le poste à M. Claude Dupras, de Montréal, qui a refusé pour des raisons bien évidentes. C'est difficile de laisser tomber un bureau d'ingénieur pour aller travailler avec un chef politique dont l'avenir est lourdement hypothéqué.

2) Directeur national du Parti conservateur, en remplacement de M. Paul Curley, qui quitte en fin de semaine pour reprendre ses fonctions avec l'Imperial Oil à Toronto. Cette fois-ci le candidat doit être anglophone, ayant à transiger avec les associations de comté. Les associations de comtés francophones ne font pas encore de poids au sein du PC. Lieu de travail: 165 Laurier à Ottawa. Le parti vient de vendre l'immeuble qui abritait son siège social sur la rue Queen depuis les années 60. L'édifice avait été acquis pour la modique somme de $65,000, et il a été vendu récemment pour la jolie somme de $1,2 million. C'est bien connu, les conservateurs sont plus forts en affaires qu'en politique...

Et Mulroney dans tout ça?

Parlant des conservateurs, on affirme dans le milieu à Ottawa que le président de l'Iron Ore, M. Brian Mulroney n'est plus du tout certain de vouloir se porter candidat pour le parti dans le comté de Joliette laissé vacant par M. Roch LaSalle. On ignore encore à quelle date se tiendra l'élection partielle dans ce comté, et le premier ministre Trudeau a déclaré dernièrement que les tories sont les derniers à faire pression sur lui pour accélérer la tenue de l'élection dans ce comté. Le problème de M. Mulroney réside dans l'incertitude qui continue de planer autour du sort qui sera réservé à M. Joe Clark, et sur ses chances d'être élu dans Joliette. Si les sondages Gallup continuent d'indiquer une remontée des libéraux, M. Clark pourrait devoir prendre la voie d'évitement assez rapidement.

Mais si les libéraux perdaient leur bataille constitutionnelle et écopaient de quelques mauvais sondages d'ici à l'automne, le chef tory pourrait résister aux mécontents de son parti pendant plusieurs mois encore. Et si M. Mulroney vient en politique fédérale, ce n'est pas pour jouer le rôle du simple député d'arrière-banc derrière un leader auquel il ne croit plus.

GILBERT LAVOIE

Cour suprême: qui sont ces neuf vieux sages?

■ OTTAWA — La Cour suprême du Canada prend aujourd'hui la relève des gouvernements dans le débat constitutionnel. Les neuf juges entendront une batterie d'avocats pour trancher le litige entre Ottawa et les provinces.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Ces audiences historiques qui ne se poursuivront que pendant quatre ou cinq jours les amèneront à décider si la réforme unilatérale de la constitution entreprise par le gouvernement Trudeau peut se poursuivre.

Qui sont les hommes qui prendront une telle décision? Peut-on prévoir le chemin qu'ils prendront? Trancheront-ils la poire en deux? Voilà les questions qui hantent les politiciens ces jours-ci. Il faudrait une boule de cristal pour y répondre.

En matière de droit criminel on peut connaître les vues d'un juge en s'adonnant à la lecture de ses jugements antérieurs, souligne un avocat habitué de ce tribunal, mais dans le domaine constitutionnel, c'est différent. Les pistes sont trop brouillées pour faire cet exercice.

Ce n'est pourtant pas l'avis du premier ministre de la Saskatchewan M. Allan Blakeney selon qui la Cour suprême «a constamment soutenu les visées centralisatrices du gouvernement Trudeau». D'ailleurs le premier ministre du Québec M. René Lévesque reprenait cette idée en faisant sienne la maxime de Maurice Duplessis: «La Cour suprême c'est comme la tour de Pise, ça penche toujours du même côté.»

Nombre de juristes divergent d'opinion avec ces hommes politiques, l'un d'eux M. Brad Morse, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, se montre plus nuancé. Il reconnaît cependant que «les décisions importantes ont généralement penché *du côté fédéral*».

Pour un autre de ses confrères cependant les politiciens ne disent ça qu'une fois sur deux, soit au moment ou la cour leur donne tort. Dans les milieux fédéraux on reste prudent même si le ministre de la Justice M. Jean Chrétien se dit confiant, le premier ministre Trudeau ne souhaitait guère présenter son cas à la cour et déclarait d'ailleurs aux Communes que les juges «étaient tournés vers le passé».

Les juges

Il y a neuf juges de la Cour suprême, aucune femme, ils seront tous là ce matin. Six d'entre eux ont été nommés par le gouvernement Trudeau, deux par le premier ministre John Diefenbaker et un par le cabinet de Joe Clark.

Trois proviennent du Québec, trois de l'Ouest, deux de l'Ontario et un de Nouvelle-Ecosse. Le cadet a 47 ans et l'aîné 74 ans alors que la moyenne se situe près de la soixantaine. Les salaires s'échelonnent entre $80,000 et $93,000 par année.

Lorsque les neuf juges feront leur entrée solennelle dans la salle ils seront face à un parterre de près de quarante plaideurs et autant de journalistes.

Bora Laskin

Juge en chef de la Cour suprême depuis 1973 il a 68 ans. Né à Fort William en Ontario il a fait ses études à Toronto et a enseigné dans cette ville pendant un quart de siècle. Il a été juge à la Cour d'appel de l'Ontario de 1965 à 1970, soit l'année où il accédait à la Cour suprême.

A l'époque où les tribunaux de Grande-Bretagne avait encore droit de regard sur les questions constitutionnelles canadiennes M. Laskin se montrait très critique des décisions favorables aux provinces. Il présidait le tribunal cependant lorsque le gouvernement fédéral se vit refuser de modifier le Sénat sans l'assentiment des provinces.

Jean Beetz

Né à Montréal il y a 54 ans il y a fait ses études avant de se rendre à Oxford. Doyen de la faculté de droit à l'Université de Montréal jusqu'en 1970 il a aussi été conseiller spécial du premier ministre Trudeau (entre 1968 et 1971) en matières constitutionnelles. Il est perçu comme un conservateur dans le domaine des droits de la personne. Nommé à la Cour suprême en 1974 il y a soutenu la loi interdisant les manifestations à Montréal en 1978.

Le juge en chef Bora Laskin

Julien Chouinard

Agé de 52 ans il est né à Québec, a étudié à Laval et à Oxford. Comme M. Beetz il a obtenu une bourse Rhodes pour étudier en Grande-Bretagne. Il devint sous-ministre de la Justice du Québec sous Daniel Johnson en 1965 et le demeura sous Bertrand et Bourassa. En 1975 il entrait à la Cour d'appel du Québec et c'est à ce titre qu'il présida la Commission d'enquête sur l'usage du français dans les communications aériennes. Il a été nommé à la Cour suprême pendant que M. Joe Clark était premier ministre en 1979.

Antonio Lamer

Le plus jeune des «vieux sages» est né à Montréal il y a 47 ans. Considéré comme un conservateur il est décrit comme un tenant de «la loi et l'ordre» depuis qu'il a présidé les procès découlant de la Crise d'octobre 1970. Il a aussi dirigé la Commission de réforme du droit et siégé à la Cour d'appel du Québec à 36 ans. Il est à la Cour suprême depuis un an.

Ronald Martland

Le doyen des magistrats de la cour a 74 ans. Il est né en Grande-Bretagne mais a grandi à Edmonton, il y a pratiqué sa profession pendant 26 ans avant d'être nommé à la Cour suprême par John Diefenbaker en 1958. On le classe parmi les plus conservateurs du tribunal.

Roland Ritchie

Seul représentant de la région des Maritimes, il est né à Halifax il y a 71 ans. Il a aussi étudié à Oxford avant de pratiquer le droit en Nouvelle-Ecosse. Il a été nommé à la Cour suprême par John Diefenbaker en 1959.

Brian Dickson

Agé de 64 ans il est né en Saskarchewan et a étudié au Manitoba. Avocat et juge à Winnipeg il a été nommé à la Cour suprême par le gouvernement Trudeau en 1973.

Willard Estey

Agé de 61 ans il est né en Saskatchewan mais a pratiqué le droit pendant 25 ans en Ontario où il a siégé à la Cour d'appel. Il a été nommé à la Cour suprême sous le gouvernement Trudeau en 1977.

William McIntyre

Né à Lachine il y a 63 ans il a fait carrière dans l'Ouest. Avocat en Colombie-Britannique durant 20 ans il a aussi siégé à la Cour d'appel avant d'être nommé juge à la Cour suprême en 1979.

POUR L'ULTIME · HOMME

HENRI VEZINA 243 A BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL 669-1751

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum: 6 Maximum: 16
Ensoleillé possibilité de pluie tard en soirée

DEMAIN
Quelques averses

La Quotidienne
Tirage d'hier
9 - 0 - 4

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	12	Ennuagement graduel	Nuageux
Outaouais	—	16	Généralement ensoleillé	Quelques averses
Laurentides	—	16	Généralement ensoleillé	Quelques averses
Cantons de l'Est	—	15	Ennuagement en soirée	Pluie intermittente
Mauricie	—	11	Ensol. pass. nuageux	Peu de changement
Québec	—	15	Ennuagement en soirée	Pluie intermittente
Lac-Saint-Jean	—	11	Ensol. pass. nuageux	Peu de changement
Rimouski	—	10	Ciel variable	Nuageux avec averses
Gaspésie	—	10	Ciel variable	Nuageux avec averses
Baie-Comeau	—	10	Ciel variable	Nuageux avec averses
Sept-Iles	—	10	Ciel variable	Nuageux avec averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Victoria	5	14
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	4	19
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	4	19
Manitoba	Clair	Winnipeg	0	12
Ontario	Averses	Toronto	8	17
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	0	17
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	4	13
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	2	10
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	0	6

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	9	18	Miami	24	29	Pittsburgh	7	14
Buffalo	5	11	New York	12	17	San Francisco	9	16
Chicago	4	21	Nlle-Orléans	12	27	Washington	14	20

vers les capitales

Amsterdam	7	11	Hong Kong	22	26	Oslo	−2	9
Athènes	15	25	Le Caire	—	—	Paris	9	14
Berlin	6	14	Lisbonne	5	15	Rome	10	20
Bruxelles	4	9	Londres	4	9	Séoul	8	22
Buenos Aires	14	20	Madrid	2	15	Stockholm	4	8
Copenhague	2	10	Moscou	2	9	Tokyo	12	23
Genève	−1	5	Mexico	—	—	Vienne	17	26

vers les plages

Acapulco	21	32	Bermudes	17	24	San Juan	24	31
Barbade	24	30	Nassau	21	29	Trinidad	25	30

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

***TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE**

LIVRAISON À DOMICILE:	Lundi au samedi	$2.10
	Lundi au vendredi	$1.50
	Samedi seulement	0.85

***TARIFS D'ABONNEMENTS**

LIVRAISON À DOMICILE:	Lundi au samedi	$1.75
	Lundi au vendredi	$1.25
	Samedi seulement	0.75

* Tarifs différents pour les routes motorisées

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines	13	26	52
CANADA			
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS			
Nombre de semaines	13	26	52
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
RÉDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
ANNONCES CLASSÉES	
Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30)	285-7205
GRANDES ANNONCES	
Détaillants	285-7202
National, Télé-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

la presse

Un autre cadavre découvert à Atlanta

■ ATLANTA (AP, UPI) — Le corps d'un homme noir de petite taille a été trouvé hier soir dans la rivière Chattahoochee et les membres de l'équipe spéciale d'enquête sur les meurtres d'Atlanta ont été appelés sur les lieux. Il s'agit de Jimmy Ray Payne, 21 ans, qui était porté disparu depuis mercredi dernier. Payne est la 26e victime d'Atlanta depuis 21 mois.

C'est la cinquième fois en un mois qu'un cadavre d'homme ou d'enfant noir est découvert dans ce secteur.

D'après le directeur de la sécurité publique du comté de Cobb, l'homme retiré de la rivière y aurait séjourné pendant une semaine ou deux. Ce sont trois enfants qui pêchaient qui ont découvert le corps. Il était pris dans les branches d'un arbre qui s'avançaient au-dessus du cours d'eau, à environ six mètres de la rive.

Un journaliste qui se trouvait sur les lieux a déclaré que le cadavre était nu jusqu'à la taille et portait un pantalon rouge qui lui descendait au moins jusqu'aux genoux.

Quatre autres victimes ont été trouvées dans la Chattahoochee, notamment Michael McIntosh dont l'enterrement a eu lieu hier matin. Les trois dernières victimes découvertes étaient toutes des adultes âgés de 21 à 23 ans, de petite taille, qui pouvaient *passer pour des enfants*. Deux d'entre eux étaient retardés mentalement.

McInstosh qui détenait un dossier criminel n'avait jamais été porté disparu. Ce n'est qu'après que son corps fut retrouvé le 20 avril dans la Chattahoochee que son nom fut ajouté à la liste des victimes. Les autorités médicales ont en effet conclu que la mort de McIntosh était similaire à celle de plusieurs autres victimes.

Hier soir, il a fallu l'intervention d'unités de secours pour retirer le corps pris dans les branchages. L'embarcation avait du mal à se frayer un chemin le long des rives boisées et boueuses de la rivière à cet endroit. Le cadavre a été envoyé à la morgue du comté de Fulton où les médecins légistes ont été appelés pour procéder à son identification.

Par ailleurs, Darron Glass, âgé de 10 ans, disparu depuis le 14 septembre, n'a toujours pas été retrouvé.

Des membres des «Anges gardiens» ont porté en terre hier le corps de Michael McIntosh découvert le 20 avril dernier dans la rivière Chattahoochee. photo UPI

Le symbole, vous l'aimez oui ou non?

■ Depuis quelques semaines maintenant, le débat s'intensifie au sujet du nouveau symbole choisi par l'administration municipale pour identifier la plus grande ville francophone au monde après Paris.

Avec raison d'ailleurs. Quand on paie $363,000 pour obtenir un symbole qui n'a aucune signification importante pour les Montréalais, il est permis de se demander comment des administrateurs sérieux, ceux-là même qui ont cautionné le projet en appuyant la résolution du comité exécutif, ont pu s'embarquer dans une telle galère. Et il est aussi permis de se demander si l'administration municipale n'aurait pas pu exiger de l'auteur qu'il vérifie, en commençant par ses propres créations, que le thème principal n'ait pas été précédemment galvaudé. Car autant le symbole olympique de 1976 (du même auteur) pouvait être significatif et exclusif, autant le nouveau symbole de Montréal peut être utilisé à toutes les sauces, consciemment ou non.

Mais ce sont les Montréalais qui, en dernier ressort, auront le dernier mot, et j'aimerais justement savoir ce que vous en pensez, en d'autres mots que vous me communiquiez votre opinion sur le coût du symbole et sur ce qu'il peut bien représenter pour chacun de vous. Si la majorité penche en faveur du symbole et trouve le coût raisonnable, il est bien évident qu'il me faudra me ranger derrière la majorité.

Il est encore temps d'agir avant que l'irréparable ne soit commis. J'attends donc vos commentaires, car c'est en se basant sur ceux-ci que nous pourrons établir un consensus valable et équitable.

À propos d'une grève perlée

Il faut respecter, dans notre société, le droit à la grève des techniciens de Radio-Canada. En revanche, eux aussi se doivent de respecter ceux qui assurent leur gagne-pain, soit les téléspectateurs.

Or, en interrompant impunément des émissions sportives de télévision comme ils l'ont fait vendredi et samedi dernier, ils font preuve d'une attitude déplorable.

Si les techniciens de Radio-Canada désirent participer à des journées d'étude, qu'ils le disent plus tôt. Il serait préférable qu'ils boycottent un match complet au lieu de laisser les téléspectateurs dans l'expectative d'une fin hâtive pour une émission en cours. Arrêter un match en deuxième manche ou au milieu de la première période, c'est choisir l'affrontement et provoquer un public qui, autrement, pourrait être sympathique à leur cause.

Une suggestion au ministre Parizeau

Si le ministre des Finances, Jacques Parizeau, cherche encore des endroits où couper pour réduire le déficit budgétaire, peut-être pourrait-il jeter un coup d'oeil sur les frais postaux du ministère de l'Education. En effet, c'est en utilisant le Service du courrier et des messageries de Québec (et donc l'argent des contribuables!) que l'Association pour le développement de l'audio-visuel et de la technologie en éducation (dont le siège social se trouve à l'Université Laval) fait parvenir son magazine «Adate» aux médias d'information et sans doute à ses autres abonnés!

Réponse à deux lettres

Un lecteur désire savoir «ce que fait Loto-Québec avec ses énormes revenus», en attirant mon attention sur la description des champs d'action du gouvernement ontarien avec les profits de Wintario.

La réponse est simple. L'argent de Loto-Québec ne sert à aucun ministère en particulier; il est tout simplement versé au fonds consolidé de la province, de la même manière que vos impôts et les différentes taxes perçues par la province.

Et à mon avis, c'est du pareil au même. Si, par supposition, le gouvernement québécois versait cet argent à la Régie de l'assurance-santé, il lui faudrait de toute manière combler l'inévitable déficit tandis qu'il devrait compter sur une source de revenus de moins.

Enfin, je remercie un lecteur du secteur Cremazie Lajeunesse d'avoir porté à mon attention le fait qu'avant Guy Paquet, dont je vous parlais récemment, un autre Québecois, Paul Madore, avait payé ses études en médecine en travaillant comme ingénieur pendant les vacances estivales. Et il dit vouloir rendre cet hommage au Dr Madore en reconnaissance pour son bénévolat à l'endroit des résidants du quartier. Dont acte!

HEUREUX DÉNOUEMENT DE LA PRISE D'OTAGE À LA SARRE

Mme Picard profite du sommeil de ses ravisseurs pour s'enfuir

■ Profitant du sommeil de ses deux ravisseurs, Mme Madeleine Picard, âgée de 56 ans, qui avait été prise en otage dimanche matin dans sa résidence de La Sarre, Abitibi, par deux individus armés, a réussi à s'enfuir hier soir vers 21h40.

Rejoignant les agents de la Sûreté du Québec embusqués derrière leurs voitures, Mme Picard a été conduite à l'hôpital Saint-François de La Sarre.

S'apercevant que leur otage venait de s'enfuir, les deux apaches ont tenté de fuir à leur tour en ouvrant le feu sur les policiers qui ont immédiatement riposté. Les deux individus sont alors retourné à l'intérieur de la résidence des Picard.

Les bandits, Berthier Lemelin, âgé de 25 ans, et son frère Alain, âgé de 18 ans, n'avaient fait aucune demande aux policiers depuis le début de la prise d'otage, que ce soit pour de l'argent ou pour des vivres.

Les négociateurs de la police ont pu toutefois s'entretenir avec les deux ravisseurs qui auraient participé samedi à un vol à main armée qui leur aurait rapporté $420 dans un restaurant de Macamic, à 18 kilomètres de La Sarre.

Quelques minutes après le vol, les policiers, accompagnés de chiens, se sont mis à la recherche des malfaiteurs qui étaient armés d'un pistolet et d'une carabine tronçonnée.

Les recherches en vue de retrouver les voleurs ont été vaines jusqu'à dimanche matin, alors que les deux individus faisaient irruption à la résidence de M. Adrien Picard, qui était absent. Ils ont alors pris sa femme Madeleine en otage.

Une quinzaine de policiers de la SQ du quartier général de Montréal ont été dépêchés en Abitibi.

Selon les policiers, Berthier Lemelin a déjà eu des démêlés avec la justice dans une affaire de vol d'automobile. Son jeune frère n'aurait aucun casier judiciaire.

Au moment de mettre sous presse, les policiers de la Sûreté du Québec s'apprêtaient à investir la maison des Picard afin de déloger les deux frères Lemelin.

Une balle dans le dos

■ Un individu âgé de 25 ans repose présentement dans un état satisfaisant à l'hôpital Maisonneuve après avoir été atteint au dos d'une balle de petit calibre à sa sortie, tôt hier matin, du restaurant PG's situé sur la rue Peel, dans l'ouest de la métropole.

L'homme, qui n'a avisé les policiers qu'une fois rendu à son domicile du 1540 rue Lyall dans l'est de la ville, a également été blessé légèrement au visage.

L'individu a déclaré aux policiers qu'il ne voulait pas qu'ils se mêlent de ses affaires et que cette histoire ne regardait que lui.

L'enquête a été confiée aux enquêteurs du poste 25 de la police de la CUM qui tenteront d'élucider cette tentative de meurtre.

Je veux participer

Travailleur énergique et enthousiaste (excellentes références) avec forte expérience en publicité, rédaction, relations publiques et traduction (et grande habileté manuelle), cherche un poste dans tout type d'affaires — commerce ou production — à lancer ou relancer.

Théo Tassé 636-9756

14h

VOL QUOTIDIEN VERS CALGARY.

A partir du 4 mai, CPAir ajoute un nouveau vol de Montréal vers Calgary, à 14h. Arrivée à 17h10.
Appelez votre agent de voyages ou CPAir au 931-2233 ou 1-800-361-8026, sans frais.

CPAir

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

Young devra patienter jusqu'au 25

■ Gary Young, qui s'est reconnu coupable de voies de faits graves sur le journaliste du «Devoir» Bernard Morrier, devra patienter en cellules jusqu'au 25 mai au moins avant de connaître sa sentence en rapport avec cette affaire qui remonte au 30 novembre dernier.

Le juge-en-chef de la Cour des sessions de la paix, Yves Mayrand, a reporté à nouveau le prononcé de la sentence du prévenu, hier, en raison de l'incapacité du service de probation de présenter un rapport pré-sentenciel complet.

Rappelons que le journaliste Bernard Morrier avait été victime, dans la nuit du 30 novembre, sur la voie de service de l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Laval, des assauts de Gary Young alors armé d'une barre de fer. M. Morrier, déjà handicapé physiquement, avait même été blessé et sa voiture passablement amochée.

Dépôts garantis

UN CHOIX JUDICIEUX

15¾

• 90 à 179 jours
• Dépôt initial minimum: 5 000$

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec.
Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé.

• taux d'intérêt garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance;
• aucuns frais d'administration;
• choix de la durée du dépôt et de la fréquence du paiement des intérêts;
• possibilité d'enregistrer les dépôts à un régime d'épargne-retraite;
• non encaissables avant terme sauf en cas de décès.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations.
Venez ou téléphonez.

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

MONTRÉAL Complexe Desjardins (514) 281-8840 ou 1-800-361-6840, poste 8840

LAVAL Place Val des Arbres (514) 668-5223 ou 1-800-361-3803

Fiducie du Québec

QUÉBEC (418) 653-6811 SHERBROOKE (819) 566-5667 CHICOUTIMI (418) 549-5746

desjardins

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 28 AVRIL 1981

ÉVADÉS D'IRAN

Le secret est éventé et c'est la flamboyante manchette...

LA PRESSE termine aujourd'hui la publication d'un résumé du livre de Jean Pelletier et Claude Adams, EVADÉS D'IRAN. Cet ouvrage, publié par les Editions La Presse, sera d'ici quelques jours en librairie. Il raconte l'incroyable odyssée des six diplomates américains qui s'échappèrent d'Iran grâce à l'aide de l'ambassadeur canadien à Téhéran, Ken Taylor, et de son personnel.

III

Téhéran,
début décembre 1979

Officiellement, les seuls Américains qui étaient encor en Iran au début de décembre étaient ceux que détenaient les militants à l'intérieur des murs de l'ambassade, trois agents supérieurs qui se trouvaient à toutes fins utiles aux arrêts au ministère iranien des Affaires étrangères et, bien entendu, les invités des Canadiens. Les hommes d'affaires et les touristes s'étaient hâtés de quitter le pays, peu après le siège de l'ambassade, le 4 novembre.

Officieusement, toutefois, le gouvernement des États-Unis y comptait encore un certain nombre d'agents: des Américains qui, du fait de leur naissance, par fraude ou grâce à une identité maquillée, se fondaient dans la scène. La plupart se faisaient passer pour des hommes d'affaires européens.

C'est un de ces «hommes d'affaires européens» qui rencontra l'ambassadeur canadien Ken Taylor dans les premiers jours de décembre. L'agent savait que l'ambassadeur abritait six Américains. Les deux hommes échangèrent des propos sur la façon dont ces derniers se comportaient. Mais l'ambassadeur pouvait se rendre compte que le souci dont faisait preuve son visiteur n'était qu'une entrée en matière.

Taylor était désireux de ramener la conversation sur le sujet de ses invités. Il fit sentir que, même si leur sécurité paraissait assurée, il s'inquiétait de ce qu'il adviendrait de ses réfugiés dans l'ensemble du «plan» relatif aux otages. Taylor précisa de façon claire qu'il parlait d'une action extraordinaire — militaire plus expressément. «Si les otages étaient libérés d'une façon ou d'une autre, expliqua-t-il, nous nous trouverions dans une situation très inconfortable. Pourrait-on rendre leur présence publique et demander poliment au gouvernement iranien de leur faire émettre des visas?»

Subtilement, Taylor cherchait à amener l'homme à lever le voile, ne fût-ce que légèrement, sur ce que les États-Unis avaient en vue pour le cas où le règlement de la question des otages par les voies diplomatiques échouerait. Mais l'agent ne se découvrait pas.

Les deux hommes se séparèrent sur une poignée de main avec la promesse imprécise de se revoir si les circonstances le réclamaient.

Taylor entretint ses plus proches collaborateurs et un ou deux autres ambassadeurs de ses sentiments. «Les Américains, leur déclara-t-il, vont bientôt être à court de solutions.»

C'est dans cet état d'esprit que Ken Taylor reçut le 10 décembre, un lundi, un message urgent d'Ottawa: «Le secret est éventé.» Un reporter de Washington, Jean Pelletier (ce nom ne disait rien à Taylor) avait flairé l'histoire des invités.

L'échéance approchait.

•

L'ambassadeur Taylor se remettait lentement du choc. Pour une fois, le câble d'Ottawa avait quelque chose de sérieux et de menaçant. Les événements s'accéléraient. L'issue, l'unique issue, se dessinait rapidement. Entre la sécurité des invités et de leurs hôtes canadiens et la violence irraisonnée des foules de la rue, il n'existait plus qu'un rampart: à onze mille kilomètres de là, la discrétion d'un jeune reporter que Taylor ne connaissait même pas.

«Nos invités ne doivent pas se douter de ça», dit Taylor, «s'ils l'apprenaient, la panique s'emparerait d'eux. Ils me pressent déjà. Qu'est-ce que ce serait s'ils savaient?»

Montréal, 15 décembre

«Merde! À ce rythme-là, nous ne publierons jamais!» dit Sisto, exaspéré. «Pourquoi ne pas laisser tomber toute l'affaire, alors?»

La conversation est mal engagée, pensait Pelletier.

Jean Sisto, éditeur adjoint de LA PRESSE, qui souhaitait publier immédiatement le texte de Pelletier, avait présenté tous ses arguments. Mais ce dernier n'avait pas bronché. L'heure n'était pas venue. Publier tout de suite, à la mi-décembre, mettrait en danger toute l'opération de Téhéran et les «invités». Non, insistait Pelletier, mieux valait attendre.

«Nous ne sommes pas dans le journalisme pour taire les nouvelles. Nous ne gardons pas l'information pour nous. Nous n'avons pas l'habitude de nous préoccuper des gouvernements. Notre affaire, c'est de publier. Un point. C'est tout», avait lancé Sisto.

«C'est notre affaire de rapporter des nouvelles, reprit Pelletier, mais pas au mépris du sens commun et du jugement. Tu ne peux pas tout simplement appliquer ton principe de publier et de se ficher du reste, dans n'importe quelle situation, sans égard aux circonstances.

«Écoute, insista-t-il. Nous avons la nouvelle. On attend. On se tient au courant. On attend. Une semaine. Un mois. On surveille les événements de près. Arrive le temps où les «invités» sont en sûreté. Là on publie et vite.»

C'est à ce moment que Sisto, se sentant acculé au mur, suggéra de tout laisser tomber.

Ottawa, 3 janvier

Le 3 janvier, un envoyé du Département d'État américain arrivait à Ottawa et se présentait chez Flora MacDonald. Le ministre lui fit comprendre clairement qu'elle comptait se mettre tout de suite à l'oeuvre.

«Aujourd'hui même, le premier ministre Clark va demander au cabinet d'émettre six passeports canadiens, sans demander de précisions. Il ne devrait y avoir aucune difficulté. Les noms ne signifient rien, mais les «invités» auront une identité.»

Un agent de la sécurité des Affaires extérieures intervint: «Nous nous occupons de tous les autres documents dont ils peuvent avoir besoin: permis de conduire, cartes d'assurance sociale, cartes de crédit, tout ce qu'on trouve normalement dans un portefeuille.»

«Ça me semble assez complet» dit l'Américain. «Y a-t-il autre chose où nous pourrions vous être utiles?»

«La chose la plus importante probablement», répondit l'homme de la sécurité. «De faux visas d'entrée et de sortie et des timbres d'accise. Nous n'avons pas l'expérience de la CIA en ce domaine...»

«Je pense qu'il y a moyen d'arranger cela sans trop de difficulté», affirma l'Américain.

Téhéran, mi-janvier

Les passeports arrivèrent à Téhéran. Ils furent apportés par un courrier diplomatique canadien qui était arrivé à l'aéroport de Mehrabad, un sac sous le bras. Celui-ci portait en rouge les indications des privilèges diplomatiques. Le courrier avait traversé l'édifice du terminus sans se presser, à pas comptés. Il notait dans sa mémoire l'emplacement des postes de garde et de douane, et la façon dont les agents de l'immigration s'acquittaient de leurs fonctions. Il compta le nombre de membres de la police nationale et de la Garde révolutionnaire qui étaient de faction. À l'extérieur du terminus, une voiture munie de plaques diplomatiques l'attendait.

La voiture déposa l'envoyé à la chancellerie où il remit le sac entre les mains de l'ambassadeur. Taylor le vida sur une table. Après une inspection sommaire des pièces, il releva la tête. «Bon. Tout semble y être. Et maintenant, dites-moi tout ce que vous avez vu à l'aéroport. N'omettez rien.»

Kingston, Ontario,
le 27 janvier,
1 heure du matin

Le téléphone sonna sur la table de nuit de Flora MacDonald. Elle s'éveilla d'un sommeil léger et regarda l'heure.

C'était un porte-parole des Affaires extérieures qui l'appelait d'Ottawa. «L'opération est commencée», dit l'homme.

«Où sont-ils en ce moment?» demanda le ministre.

«Ils sont à l'aéroport. Ils passent par les formalités. Jusqu'ici tout va bien.»

«Dieu soit loué!» soupira-t-elle. «Tenez-moi au courant».

Téhéran,
le 27 janvier,
7 heures du matin

Roger Lucy et Claude Gauthier, des services de sécurité de l'ambassade canadienne, s'étaient postés chacun à un endroit stratégique du terminus pour pouvoir suivre la marche des six «invités» et faire rapport à Taylor.

Vers 7 heures du matin, Taylor reçut un appel de Gauthier, son deuxième de la journée: «Ils sont dans la salle d'attente. Tout s'est bien passé», dit l'officier de la sécurité.

Washington, le 28 janvier

Dans son bureau de l'édifice de la presse, Jean Pelletier bâillait en épluchant un texte. Il se raidit légèrement au signal de son téléscripteur de l'agence UPI. Deux coups de cloche. C'était l'annonce d'une information «urgente».

La nouvelle était datée d'Ottawa. L'appareil transcrivit une demi-douzaine de paragraphes. Le gouvernement canadien avait fermé son ambassade à Téhéran et rappelé tout son personnel.

Pelletier, saisi, se tenait immobile devant sa machine. Plus tard, il se rappellera le léger tremblement qui l'avait agité tandis qu'il composait le numéro de son chef de pupitre à Montréal, Claude Saint-Laurent. «Claude, dit-il, ils ont évacué l'ambassade. Tu vois ce que cela veut dire.»

Au lever du jour, le lendemain à Montréal, une armée de camions quittaient LA PRESSE pour distribuer le journal. Une flamboyante manchette y annonçait l'évasion des diplomates américains grâce à l'aide du Canada.

— FIN —

L'ambassadeur Ken Taylor, en compagnie du ministre des Affaires extérieures d'alors, Flora MacDonald. photo PC

EVADÉS D'IRAN, par Jean Pelletier et Claude Adams, Copyright Les Éditions La Presse, 256 pages, 16 pages d'illustrations.

AU SALON BLEU

30 députés du PQ assermentés aujourd'hui

QUÉBEC (PC) — Une trentaine de députés du PQ élus le 13 avril dernier, dont le premier ministre Lévesque, seront assermentés aujourd'hui même au salon bleu de l'Assemblée nationale par le secrétaire général de celle-ci, M. René Blondin.

Comme ils l'avaient fait en 1976, les députés prêteront le serment d'allégeance par groupe régional et profiteront de la circonstance pour expliquer les principaux dossiers et priorités de leur région.

À 11 heures, les 12 députés de la région de Québec se rencontreront au salon bleu. Peu après le dîner, ils seront suivis par leurs quatre collègues de l'île Jésus et les 13 élus de la Rive sud de Montréal.

Quant aux députés libéraux, ils doivent se réunir aujourd'hui et demain à Montréal et c'est là qu'ils décideront de la marche à suivre.

Pour le premier ministre, il prêtera serment pour la cinquième fois depuis son entrée sur la scène politique en 1960. Il a été élu en 1960, 1962 et 1966 avant de subir la défaite aux scrutins de 1970 et 1973. M. Lévesque a repris son siège à l'Assemblée nationale après les élections du 15 novembre 1976 et les citoyens du comté de Taillon, au sud de Montréal, lui ont renouvelé leur confiance le 13 avril dernier.

À LA BANQUE DE COMMERCE, UN NOUVEAU SERVICE EN CAS DE DÉCOUVERT.

Si vous êtes titulaire d'un compte de chèques personnel Commerce ou d'un compte clé Commerce, vous pouvez maintenant vous prévaloir d'un nouveau service qui vous protège en cas de découvert: la Provision spéciale Commerce. Grâce à celle-ci, vos chèques sont couverts jusqu'à concurrence de la limite de crédit qui vous a été consentie. Grâce à la Provision spéciale Commerce, vous n'aurez plus à vous préoccuper de demander une avance à la banque chaque fois que vous voudrez éviter le désagrément d'avoir des chèques retournés impayés. Et si jamais vous avez un besoin urgent de fonds, vous aurez toujours cette provision spéciale à votre disposition.

Les titulaires d'un compte de chèques personnel Commerce ou d'un compte clé Commerce peuvent bénéficier de la Provision spéciale Commerce sur simple demande à leur propre succursale Commerce. Si vous n'êtes pas client de notre banque, vous n'avez qu'à ouvrir un compte Commerce et présenter votre demande dès aujourd'hui. Nous nous ferons un plaisir de vous aider à déterminer, au moment de votre demande, la limite de crédit qui vous conviendra le mieux. Une fois votre demande approuvée, vous aurez une préoccupation de moins en ce qui a trait à vos opérations bancaires. Tant que vous n'utiliserez pas ce service, vous n'aurez aucuns frais à payer.

La Provision spéciale constitue une excellente raison d'ouvrir un compte de chèques personnel Commerce ou un compte clé Commerce et de devenir client de notre banque, si vous ne l'êtes déjà. Venez, dès aujourd'hui, vous renseigner au sujet de ce nouveau service Commerce.

UN AUTRE MOYEN DE FACILITER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES.

LA PROVISION SPÉCIALE

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

NOTES POLITIQUES

Roch LaSalle devient relationniste

■ Faute de ne pouvoir siéger à l'Assemblée nationale, le chef de l'Union nationale, **Roch LaSalle** vient d'accepter un poste de relationniste pour le compte de la société québécoise, les Communicateurs associés.

L'ancien député conservateur de Joliette a déjà accompli une première mission pour cette société la semaine dernière, et l'un de ses collaborateurs, **Richard Bonin,** directeur des communications pour l'UN, a souligné au cours d'une conversation avec LA PRESSE, hier, que celui-ci ne semblait pas trouver trop difficile cette «période de recyclage». Cette compagnie appartient à **Richard LeLay** et à **Rodrigue Pageau,** ancien organisateur en chef des conservateurs lors de la dernière campagne électorale fédérale.

Roch LaSalle retourne pour ainsi à son ancien métier, car avant son entrée en politique active il y a 13 ans, il était représentant pour une compagnie dans la région de la Naudière, fonction qui lui avait permis de se faire connaître dans toute cette région, grâce notamment à son implication dans les milieux sportifs.

Réunion de l'UN

Par ailleurs, le chef de l'UN a aussi décidé de faire le post-mortem de la dernière campagne électorale. Dans un premier temps, il réunira l'exécutif national du parti, le 2 mai, dans la Vielle Capitale. Le lendemain, il rencontrera les 121 candidats qui ont été défaits le 13 avril dernier.

On profitera de l'occasion pour faire l'analyse de la situation, mais les dirigeants du parti en sont déjà arrivés à la conclusion, que la grande majorité de leur clientèle nationaliste traditionnelle était passée en très grande partie dans les rangs péquistes, ce qui ne laisse évidemment plus de place à l'Union nationale sur l'échiquier politique québécois.

Compte tenu de cette situation, après la disparition pour la deuxième fois de l'UN de la carte électorale, certains se proposent de suggérer que les dirigeants du parti ferment les livres tout simplement.

En liquidant pour ainsi dire ce qui reste de l'Union nationale, cela permettra à certains de tenter de réaliser un vieux rêve, soit celui de fonder un véritable parti conservateur au Québec, qui pourrait à l'occasion des prochaines élections générales au Canada donner un sérieux coup de main au parti conservateur fédéral.

C'est à cette tâche que se consacrera dans les semaines à venir le président québécois de l'Association des conservateurs, l'avocat montréalais, **Marcel Danis,** qui sera évidemment secondé par son exécutif.

En France, Bourgault déplore la victoire péquiste

Dans un texte publié par le quotidien français *Le Monde*, la semaine dernière, l'ancien chef indépendantiste **Pierre Bourgault** a qualifié de tragique la victoire du Parti québécois aux dernières élections.

Affirmant que l'idée même d'indépendance est morte au Québec, ce dernier affirme que le triomphe péquiste n'a été rendu possible qu'en sacrifiant ce grand objectif «sur l'autel du bon sens et du pouvoir.»

M. Bourgault dit s'être adonné à des sentiments moroses «en cette nuit du 13 avril en contemplant cette immense foule de militants et militantes qui faisaient un triomphe à leur bon vieux chef, René Lévesque, qui, après l'amère défaite du référendum du 20 mai, savourait, presque imperturbable, l'écrasante victoire dont le gratifiait le peuple québécois.»

«Tragique illusion de ces milliers d'hommes et de femmes qui scandaient encore le Québec aux Québécois pendant que leur chef, presque indifférent, leur parlait d'autre chose».

M. Bourgault retrace dans ce texte, à l'intention des lecteurs français, l'historique de la lente mise à mort, selon lui, de l'indépendantisme. Déjà, à son avis, le gouvernement péquiste en place depuis 1976 avait à toutes fins utiles sonné le glas de ce qui demeure encore officiellement l'article premier du programme péquiste.

La défaite référendaire a servi de prétexte

Pendant les quatre années qui ont suivi (la prise du pouvoir en 1976), mis à part les quelques propos velléitaires de René Lévesque et de quelques-uns de ses ministres, qui ne visaient qu'à rassurer leurs plus farouches militants indépendantistes, on n'entendit plus guère parler de souveraineté autrement que par les adversaires les plus acharnés de celle-ci.

L'ancien leader du RIN estime que la défaite du OUI au référendum du 20 mai dernier a fourni au gouvernement un excellent prétexte: «Puisque le peuple n'en veut pas, l'idée de souveraineté sera mise en veilleuse. Et elle le restera pendant toute la campagne électorale».

«Le peuple québécois ne s'y est pas trompé: le 13 avril, il reconduisait au pouvoir son bon gouvernement provincial. Malgré certaines apparences trompeuses, voilà bientôt huit ans qu'on ne parle à peu près plus d'indépendance au Québec. Comment espérer qu'on en reparlera demain quand René Lévesque vient de se convaincre, pour la deuxième fois, que c'est en n'en parlant pas qu'on gagne des élections.»

«Et il n'en parlera probablement plus jamais. En principe, son parti reste souverainiste. Il y aura bien quelques bagarres dans les rangs, pour la forme. Baroud d'honneur. Mais l'idée se meurt, assassinée par celui-là même que la foule acclame en faisant le plus de bruit possible pour ne pas entendre la petite voix intérieure qui lui murmure qu'elle a été trahie. On ne vend pas une idée en s'excusant de l'entretenir. Le réveil sera brutal pour tous ceux qui y croient encore, malgré tout.»

Roch LaSalle

«Ils sentiront alors peser sur leurs épaules le poids de cette tragique victoire du 13 avril. Ils comprendront dès lors, mais trop tard, que la mise en veilleuse était une mise à mort.»

Campagne de financement des libéraux

Les libéraux fédéraux du Québec poursuivent toujours leur campagne de financement dont l'objectif a été fixé à $1.5 million. Le premier volet de cette opération avait été le déjeuner-bénéfice qui c'était déroulé, à Montréal, en novembre dernier. Le conférencier invité était alors le premier ministre du Canada, **Pierre-Elliott Trudeau.** Les organisateurs avaient alors réalisé un profit net de $325,000.

Au cours des prochains jours les libéraux vont accélérer leur travail afin d'atteindre leur objectif pour le 18 juin. Cette campagne a été placée sous la présidence du sénateur Pietro Rizzuto et il estime que les compagnies devraient souscrire environ 15 p. c. de l'objectif.

La loi fédérale sur le financement des partis politiques permet aux compagnies, aux syndicats et aux corporations de verser des contributions pouvant atteindre $25,000.

La dernière campagne de financement des libéraux fédéraux remonte à 1978 et elle avait rapporté la modique somme de $834,000.

PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Des grèves illégales au cours de l'été?

■ OTTAWA (PC) — En refusant d'accorder des augmentations plus substantielles aux gardiens de prison, le gouvernement fédéral pourrait provoquer des grèves illégales dans les pénitenciers, a soutenu hier le négociateur syndical Paul Gascon.

Il a soulevé la possibilité que le gouvernement soit placé dans l'obligation de faire appel à la Gendarmerie royale du Canada ou à l'Armée pour patrouiller les institutions carcérales, si les gardiens n'obtiennent pas de meilleure offre que celle contenue dans les dernières propositions patronales.

Au cours d'une conférence de presse tenue au siège social de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Gascon a expliqué que les 4,400 gardiens des pénitenciers fédéraux avaient déjà commencé à exprimer leur hostilité au sujet de la position gouvernementale.

Si une grève devenait nécessaire, a-t-il dit, «nous n'aurions pas à fouetter l'ardeur de nos troupes».

Selon lui, il est peu probable que des débrayages aient lieu avant l'été, puisque les leaders syndicaux ont invité les membres à attendre les résultats de la conciliation.

«L'été est toujours un moment idéal pour dresser des piquets de grève», a-t-il lancé.

RESSOURCES PÉTROLIÈRES

Les gens du Nord auront finalement l'occasion de se faire entendre

■ OTTAWA (PC) — Les gens du Nord auront finalement l'occasion de se faire entendre à propos du projet de loi sur les ressources pétrolières frontalières. M. Roy MacLaren, secrétaire parlementaire du ministre de l'Energie, M. Marc Lalonde, et M. Jean Lapierre, un député du Québec, entreprennent une tournée éclair de quatre jours qui les mènera à Inuik, Yellowknife, Resolute Bay, Pond Inlet et Frobisher Bay.

Ces députés font partie d'un comité parlementaire sur les ressources naturelles, chargé d'étudier en détails le projet de loi, auquel s'opposent les gouvernements des Territoires, ainsi que des groupes autochtones et écologistes.

La majorité libérale du comité a défait un amendement au début du mois proposant de reporter l'étude article par article du projet de loi jusqu'à ce que le comité ait tenu des audiences publiques dans le Grand Nord, car le gouvernement compte avoir adopté le projet de loi à la fin de mai.

M. MacLaren a précisé que la tournée est effectuée à la demande des gouvernements des territoires et du député néo-démocrate de l'Est de l'Arctique, M. Peter Ittinuar.

Le projet de loi, déjà approuvé en principe par les Communes, vise à contrôler l'exploration et le développement du sol canadien, c'est-à-dire, les deux territoires, l'Arctique et les régions côtières.

Les gouvernements des territoires s'y opposent parce qu'ainsi Ottawa compromet leurs espoirs de devenir des gouvernements responsables en s'accaparant à leur place des revenus engendrés par les ressources.

Ce faisant, les territoires du Nord ne pourront se doter d'une base fiscale nécessaire à l'autonomie. Ils réclament donc que l'adoption du projet de loi ne se fasse pas avant la conclusion d'un accord sur le partage des revenus avec Ottawa.

MESSAGE À TRUDEAU

Les «huit» réclament la tenue d'une conférence avec les 10 provinces

■ WINNIPEG (PC) — Les huit premiers ministres provinciaux hostiles au projet constitutionnel fédéral réclament la réunion d'une conférence du gouvernement fédéral avec toutes les 10 provinces.

Ils désirent que cette conférence ait lieu avant que la Cour suprême du Canada ne se prononce sur la validité du projet fédéral.

Le premier ministre Sterling Lyon, un des principaux adversaires du projet fédéral, a adressé un message télex à M. Trudeau, au nom des huit premiers ministres provinciaux, réclamant cette conférence.

Un porte-parole du premier ministre du Manitoba a déclaré hier que le message, qui devrait être reçu à Ottawa aujourd'hui, précise que la conférence peut être convoquée sur un préavis de cinq jours.

Le porte-parole a ajouté que le message est destiné à parer à une déclaration de M. Trudeau selon laquelle les premiers ministres, qui représentent toutes les provinces du Canada, à l'exception de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, rendent difficile l'organisation d'une conférence.

Sterling Lyon

LES RUES DE MONTRÉAL

MELROSE, avenue (?)

Nom probablement donné à cause de la ville écossaise. Axe nord-sud croisant Sherbrooke, à l'ouest de Girouard.

* * *

McSHANE, avenue (1953)

Jadis connue sous le nom de **rue McKenna,** cette voie rappelle James McShane (1833-1918), maire de Montréal en 1891 et 1892, puis ministre provincial des Travaux publics et maitre du port. Axe nord-sud à partir de Linton, à l'est de Decelle.

* * *

MARMETTE, rue (1911)

Jadis connue sous le nom de **ruelle Beauchamp,** cette voie commémore Joseph-Etienne-Eugène Marmette (1845-1895), archiviste, romancier et historien canadien. Axe ouest-est à partir de Saint-Dominique, au sud de Saint-Joseph.

* * *

MICHEL-BIBAUD, rue (1942)

En hommage à Michel Bibaud (1782-1857), natif de Montréal, qui était professeur, journaliste, historien et auteur du premier volume de poésie paru au Canada. Axe est-ouest à partir de Cedar, au sud du chemin Queen Mary.

SPÉCIAL DE LA SEMAINE DÉMONSTRATEUR

Inventaire 81-023
1981 DODGE DIPLOMAT SALON
2 portes, très bien équipée.
Prix suggéré.....$9695.00
Rabais spécial.....$1100.00
PRIX BEAUGRAND $8595.00

Inventaire 81-001
1981 DODGE SPORTSMAN WAGON NEUF
Avec ensemble royale, très bien équipée.
Prix suggéré..... $14,320.00
Rabais spécial..... $2,000.00
PRIX BEAUGRAND $12,320.00

IDÉAL POUR AMATEUR DE CAMPING

Inventaire 81-118
1981 RAMCHARGER NEUF
PRIX BEAUGRAND
Très bien équipée.
Les équipements diffère de la photo
Prix suggéré.....$12,414.00
Rabais spécial.....$1,570.00
$10,844.00

À BIENTÔT BEAUGRAND

Grâce à vous Beaugrand
EST EN VOIE DE DEVENIR LE CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE LE PLUS POPULAIRE DE L'EST DE LA VILLE. A bientôt!

7871 est, Notre-Dame, Montréal 354-2110

CLUB 402
PRÊT-À-PORTER POUR HOMMES!
Achetez directement de chez l'importateur les grandes marques de chemises importées de
FRANCE
2160, rue de la Montagne
Suite 402, Montréal

Substance qui réduit les hémorroïdes
Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.
Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale *réduit vraiment les hémorroides sans causer de douleur.* Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.
Cette substance spéciale, Bio-Dyne, *aidait aussi à la cicatrisation des cellules* et stimulait la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, 'une amélioration remarquable' s'est maintenue durant des mois.
Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.
PRÉPARATION H

Contrôler votre chaleur été comme hiver

Grâce à l'incroyable pompe thermique CGE Weathertron®

Trois façons d'économiser!

1 Offre limitée! ELECTRO AID INC. installera un filtre à air électronique SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES si vous commandez la pompe thermique Weathertron® AVANT LE 30 AVRIL 1981 et si vous l'installez D'ICI AU 15 JUIN 1981. Cette prime représente environ 500$ (prix de détail).

2 Bénéficiez de la subvention gouvernementale «Économisez l'énergie». Dans le cadre du programme visant à économiser l'énergie, le gouvernement du Canada pourra vous rembourser jusqu'à 50% des frais d'installation de l'équipement qui vous permettra de réduire votre consommation de mazout de 50% ou plus. Voici donc l'occasion d'ajouter une pompe thermique CGE Weathertron® à votre fournaise. A ce sujet, contactez le marchand CGE participant. La plupart des installations de pompes thermiques CGE vous permettront de bénéficier de la totalité de la subvention gouvernementale qui s'élève à 800$.

3 Économisez jusqu'à 40%* sur votre facture de chauffage. L'économie réalisée est fonction du mazout que vous utilisez. Économie nette courante, après avoir déduit l'électricité utilisée pour faire fonctionner la pompe thermique Weathertron®. HÂTEZ-VOUS. CONTACTEZ-NOUS AVANT LA DATE D'EXPIRATION DE L'OFFRE (30 AVRIL 1981).

POMPE THERMIQUE WEATHERTRON® (No 1 pour les ventes en Amérique du Nord)
Installation effectuée par le marchand de pompes thermiques CGE No 1 à Montréal. Pour le confort et l'économie

CGE

Electro Aid Inc.

COMPOSEZ 274-8391 ou 274-2441
POUR ÉVALUATION GRATUITE OU VOYEZ UN APPAREIL FONCTIONNER DANS NOTRE SALLE D'EXPOSITION

5225, DE GASPÉ MONTRÉAL, QUÉBEC H2T 2A1

• INSTALLATION SOIGNEE
• SERVICES D'INGENIERIE
• SPECIALISE EN SERVICE APRES-VENTE

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROGER-D. LANDRY
vice-président exécutif et directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Après le 1er tour des présidentielles

M. Giscard d'Estaing avait été élu en 1974 par une majorité inférieure à 500,000 voix. Mais, au 1er tour de mai 1974, son avance était à peu près le double de ce que donnent les résultats de dimanche dernier. La lutte est serrée, et nul ne sait de science certaine comment s'appellera l'élu du 10 mai. François Mitterrand ou Giscard d'Estaing?

Il va s'écouler deux semaines d'ici au sprint final. La télévision peut jouer un rôle non négligeable dans le choix final des électeurs, s'il est vrai, comme on le laissait supposer hier, que les deux concurrents vont s'affronter au petit écran. En 1974, M. Mitterrand n'avait pas eu le dessus sur M. Giscard d'Estaing.

Un nouveau duel donnerait-il les mêmes résultats? Pour M. Giscard d'Estaing, M. Mitterrand n'est pas un homme d'État. Pendant la campagne électorale, il a voulu fournir 4 preuves de cette assertion et, si la télévision lui en donne l'occasion, il voudra renouveler sa démonstration pour le profit des téléspectateurs (et pour le profit de sa propre candidature, il va sans dire).

Autre inconnue: vers qui M. Marchais, pour le Parti communiste, et M. Jacques Chirac, (Rassemblement pour la République) dirigeront-ils leur clientèle respective? L'un et l'autre ont rappelé, 10 jours avant le 1er tour, qu'il faudrait compter avec eux, en cas d'élimination au 1er tour.

À certaines conditions, M. Chirac jettera son dévolu sur l'actuel président. Le score de M. Chirac, inférieur à ce qu'avaient prévu ses amis les plus enthousiastes, reste tout de même impressionnant et nettement supérieur à ce que lui concédaient, au début de la campagne, de nombreux observateurs. On lui prédisait de 11 à 12 p. cent des voix. Il a dépassé la cote de 18, ce qui est presque 3 points de plus que le candidat du Parti communiste, M. Marchais.

À voir les choses de très loin, on dirait que les communistes ont tout fait pour perdre l'élection. Le fait est que leur performance est la plus médiocre depuis la fin de la guerre. Ils auraient dû pouvoir compter sur 20 p. cent des voix. Ils se retirent avec 15.35 p. cent.

Aujourd'hui même, le Comité central du parti doit donner ses directives aux militants pour le second tour. Les communistes accorderont-ils leur appui à M. Mitterrand, moyennant quelques ministères, dont le Travail?

La question est surtout embarrassante pour M. Mitterrand. Le chef socialiste se trouve un peu dans la position inconfortable de Ryan, aux élections québécoises du 13 avril. La comparaison pèche par bien des côtés. Mais n'est-il pas vrai que M. Ryan ne voulait ni apparaître comme séparé de M. Trudeau, ni donner l'impression d'être l'homme lige du chef libéral d'Ottawa? On sait que M. Ryan n'a pas su s'expliquer sur ce point à la satisfaction complète de l'électorat.

Or, M. Mitterrand aurait bien besoin des voix communistes le 10 mai prochain. Mais il ne veut surtout pas des voix communistes au prix de la dépendance vis-à-vis du Parti communiste. Jeu délicat!

La bonne performance du chef socialiste au scrutin de dimanche a fait plaisir à ceux qui défendent une idée de la France qui ne soit pas celle de M. Giscard d'Estaing. Sa «victoire» est davantage la victoire d'une idée que celle d'un homme, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est remarquablement tenace.

Quelle «idée» de la France M. Mitterrand défend-il? Il avait été défait en 1965 par 3 millions de voix par le général de Gaulle, qui, lui aussi, se faisait une certaine idée de la France, semble-t-il.

Et M. Pompidou, président de juin 1969 à son décès en avril 1974, et M. Giscard d'Estaing ont paru surtout soucieux de gérer l'héritage gaullien, tant sur le plan intérieur qu'en politique étrangère. Aujourd'hui, l'héritage apparaît non pas dilapidé, mais quelque peu érodé. Je ne parle pas de certaines valeurs permanentes laissées par le long règne du général de Gaulle, mais de circonstances qui ne sont plus celles de 1970.

La détente, dont la diplomatie française a pris si ardemment la défense, si elle ne l'a pas inventée, n'est plus le thème des discours du président Giscard d'Estaing. Le président français ne parle plus que de «stabilisation», parce qu'en réalité les jeux des Supergrands ne permettent pas d'espérer davantage de la conjoncture présente.

Le chômage atteint un niveau élevé en France. Pas plus qu'au Canada, toute proportion gardée, mais presque autant qu'ici. Ça aussi, c'est un phénomène nouveau, auquel les Européens s'habituent moins aisément que les Américains. La crise du pétrole est de 1973. Elle dérange bien plus l'Europe que l'Amérique.

Le général de Gaulle avait prédit qu'après lui ce serait «la pagaille». Aujourd'hui, sa «famille» politique est incontestablement divisée, comme le prouve la double candidature, au 1er tour, de MM. Chirac et Debré. Mais la France finit toujours par trouver l'homme qu'il lui faut au moment où il le lui faut.

Voici enfin un pronostic qui ne risque pes d'être démenti: quel que soit le vainqueur du 10 mai, les relations entre la France et le Québec ne seront pas affectées. Pour le Québec, cela revêt de l'importance.

GUY CORMIER

Ô sainte Irlande, priez pour vous

Le Mahatma Gandhi avait jadis ébranlé l'empire britannique et la conscience de l'humanité en se livrant à de longs jeûnes en vue d'obtenir soit la reconnaissance d'un droit élémentaire pour son peuple, ou encore, l'abolition d'une loi injuste.

Inspiré de la doctrine de la non-violence, ce moyen de pression est actuellement utilisé par des prisonniers catholiques d'Irlande du Nord, mais dans un esprit contraire à la doctrine du Mahatma. Le jeune député Bobby Sands jeûne depuis 59 jours, mais ce n'est pas pour obtenir la reconnaissance d'un droit élémentaire, ou l'abolition d'une loi injuste, mais pour obtenir un traitement de faveur pour des terroristes qui ont posé des bombes et causé la mort de citoyens innocents.

Bobby Sands demande qu'on considère les détenus comme des prisonniers de guerre, plutôt que des criminels, qu'on leur accorde un statut politique et le droit de porter leurs vêtements civils, qu'on leur reconnaisse le droit de s'associer à l'intérieur même de la prison, et enfin, qu'on les dispense des tâches habituelles des prisonniers et qu'on leur laisse plutôt suivre un cours de leur choix.

La Commission européenne des droits de l'homme s'est penchée sur le cas de Sands et a donné raison aux autorités britanniques. Mme Thatcher avait fait savoir préalablement qu'elle refusait d'accorder un statut de prisonnier politique aux détenus de l'IRA, parce que, expliqua-t-elle, leur accorder un pareil statut équivaudrait à légitimer leur violence.

La situation est devenue absurde. Sands refuse de mettre fin à son jeûne, même si son médecin lui assure que sa mort ne prouvera rien. Ce sera un suicide librement accepté et voulu. De leur côté, les activistes de l'IRA jurent que, si Sands meurt, ils vont intensifier la campagne de terrorisme et organiser des émeutes terrifiantes. On est vraiment aux antipodes de la non-violence des Thoreau, Tolstoi, Grandhi ou Martin Luther King.

Que le motif du tueur soit religieux, politique ou passionnel, il tue quand même. Que faire? Appliquer la loi et encourir la rage des terroristes? Ou ne pas l'appliquer et dire adieu à des libertés et droits fondamentaux? Il est facile, et même bien vu, d'aller manifester à Belfast, ainsi qu'ont fait deux Américains connus; mais il faut énormément plus de courage pour résister à un chantage de cette envergure.

JEAN PELLERIN

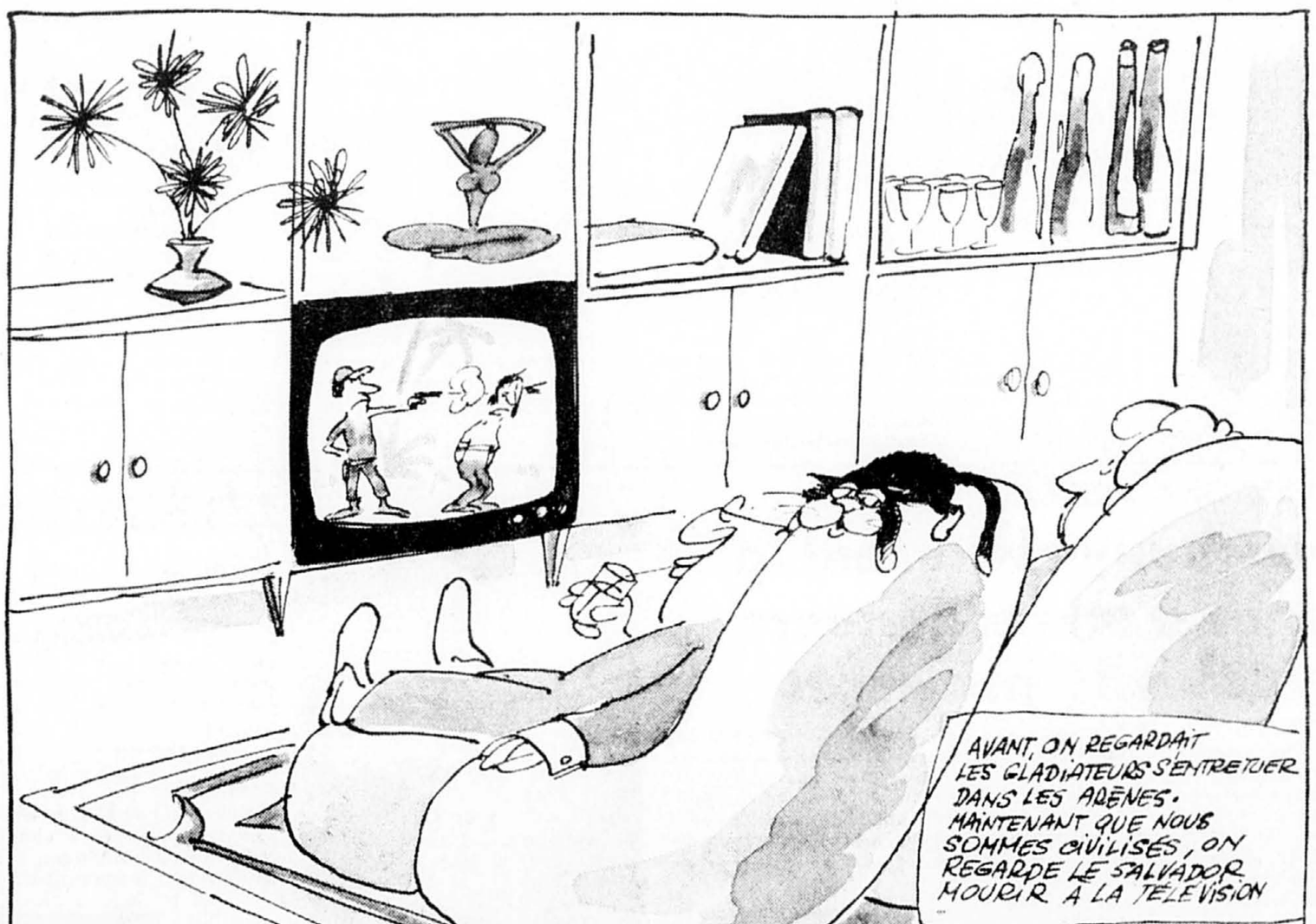

Droits réservés

L'Église et l'Année internationale des handicapés

L'Église bénit toutes les initiatives qui pourront être prises pour marquer l'Année internationale des handicapés. Par ses communautés religieuses d'ailleurs, l'Église a toujours oeuvré au service des plus démunis. On trouvera ici de larges extraits du document que publiait récemment le Saint-Siège en rapport justement avec cette Année internationale et dans lequel il réitère un certain nombre de principes et suggère diverses lignes d'action que ceux-ci doivent inspirer.

L'Église s'associe pleinement aux initiatives et aux louables efforts accomplis pour améliorer la situation des personnes handicapées et elle entend y apporter sa contribution spécifique. (...)

Selon la vision de foi et la conception de l'homme qui leur est propre, les chrétiens savent que dans l'être handicapé resplendissent mystérieusement l'image et la ressemblance que Dieu lui-même a voulu graver dans la vie de ses enfants. (...)

Comment ne pas penser, en ce moment, avec une vive reconnaissance, à toutes les communautés et associations, à tous les religieux et à toutes les religieuses, à tous les volontaires laïcs qui se dépensent au service des personnes handicapées, témoignant ainsi de la vitalité permanente de cet amour qui ne connaît pas de barrières.

C'est dans cet esprit que le Saint-Siège (...) juge utile de rappeler brièvement quelques principes qui peuvent servir de guide dans l'approche de ces personnes, et de suggérer également quelques lignes d'action.

Principes fondamentaux

1.-Le premier principe, qui doit être affirmé avec clarté et vigueur, est que la personne handicapée (qu'elle le soit par infirmité de naissance, ou à la suite de maladies chroniques, d'accidents, comme aussi par débilité mentale ou infirmité sensorielle, quelle que soit l'importance de ces lésions) est un sujet humain à part entière, avec tous les droits correspondants, innés, sacrés et inviolables. (...)

2.-Puisque la personne atteinte de handicaps est un sujet avec tous ses droits, on doit lui faciliter la participation à la vie de la société dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux accessibles à ses possibilités. (...)

3.-La qualité d'une société ou d'une civilisation se mesure au respect qu'elle manifeste envers les plus faibles de ses membres. Une société techniquement parfaite, dans laquelle seuls sont admis les membres pleinement productifs et dans laquelle celui qui ne rentre pas dans ce modèle ou est incapable de remplir son rôle devient marginal, est mis à l'écart, ou, pis encore, éliminé, devrait être considérée comme radicalement indigne de l'homme, même si elle s'avérait avantageuse au plan économique. (...)

4.-L'orientation fondamentale dans l'approche des problèmes concernant la participation des personnes handicapées à la vie sociale doit être inspirée par les principes d'intégration, de normalisation et de personnalisation. Le principe de l'intégration s'oppose à la tendance à l'isolement, à la ségrégation et à la marginalisation de la personne handicapée, mais il va aussi au-delà d'une attitude de simple tolérance à son égard. (...)

De ce principe dérive, comme une conséquence naturelle, celui de la normalisation, qui signifie et implique l'effort tendant à réhabiliter complètement les personnes handicapées avec tous les moyens et toutes les techniques dont on dispose aujourd'hui et, là où ce n'est pas possible, à réaliser un cadre de vie et d'activité qui se rapproche le plus possible du cadre normal.

Le principe de la personnalisation, enfin, met en lumière ceci: dans les soins de tout genre, comme dans les divers rapports éducatifs et sociaux destinés à éliminer les handicaps, on doit toujours prendre en considération, protéger et promouvoir avant tout la dignité, le bien-être et le développement intégral de la personne handicapée, dans toutes ses dimensions et ses facultés physiques, morales et spirituelles. (...)

Lignes d'action

1.-On ne peut pas ne pas souhaiter que la communauté internationale et les communautés nationales reconnaissent pleinement ces principes. (...)

Les développements de la science et de la médecine ont permis, de nos jours, de découvrir dans le foetus des défauts qui peuvent être à l'origine de malformations futures et de déficiences. L'impossibilité dans laquelle se trouve actuellement la médecine à y porter remède a conduit certains à proposer, et même à réaliser, la suppression du foetus. Ce comportement naît d'une attitude de pseudo-humanisme, qui compromet l'ordre éthique des valeurs objectives et qui ne peut être que rejeté par les consciences droites. Il manifeste une manière d'agir qui, si elle était mise en pratique à un autre âge de la vie, serait considérée comme gravement antihumaine. En outre, la négligence délibérée d'assistance ou n'importe quel acte conduisant à la suppression du nouveau-né handicapé représente une violation non seulement de l'éthique médicale, mais encore du droit fondamental et inaliénable à la vie. On ne peut pas disposer à volonté de la vie humaine, en s'arrogeant sur elle un pouvoir arbitraire. La médecine perd ses titres de noblesse lorsque au lieu de s'attaquer à la maladie, elle s'attaque à la vie; en effet, la prévention doit se réaliser contre la maladie, et non contre la vie. On ne pourra jamais affirmer que l'on veut soulager une famille, en supprimant un de ses membres. Le respect, le dévouement, le temps et les moyens requis pour soigner les personnes handicapées, y compris celles qui sont gravement atteintes dans leurs facultés mentales, est le prix qu'une société doit généreusement payer pour demeurer réellement humaine.

2.-De la claire affirmation de ce point découle, comme conséquence, le devoir d'entreprendre des recherches plus larges et plus approfondies pour vaincre les causes des handicaps. Certes on a beaucoup fait dans ce domaine ces dernières années, mais il reste à faire encore davantage. Aux hommes de science incombe la noble tâche de mettre leurs compétences et leurs études au service de l'amélioration de la qualité et de la défense de la vie humaine. Les tendances actuelles dans le domaine de la génétique, de la foetologie, de la périnatologie, de la biochimie et de la neurologie, pour ne mentionner que quelques disciplines, permettent de nourrir l'espoir de progrès sensibles. Un effort unifié dans les recherches ne manquera pas, comme il est souhaitable, d'aboutir à des résultats encourageants dans un avenir rapproché. (...)

3.-La Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes handicapées affirme que «les personnes handicapées ont le droit de vivre avec leurs familles ou leurs parents nourriciers» (N.9). (...)

4.-Dans cette optique, il faudra toujours tenir présente à l'esprit l'importance décisive que revêt l'aide à offrir au moment où les parents font la découverte douloureuse que l'un de leurs enfants est handicapé. (...)

5.-La vie affective des personnes handicapées devra bénéficier d'une attention particulière. Et surtout si, en raison de leur handicap, elles sont dans l'impossibilité de contracter mariage, il est important qu'elles ne soient pas seulement protégées de la promiscuité et de l'exploitation, mais qu'elles puissent trouver une communauté pleine de chaleur humaine, dans laquelle leur besoin d'amitié et d'amour soit respecté et satisfait conformément à leur dignité morale inaliénable.

6.-L'enfant et le jeune handicapé ont évidemment droit à l'instruction. Celle-ci leur sera assurée, dans la mesure du possible, au moyen d'une scolarité normale, ou des écoles spécialisées, suivant la nature des handicaps. (...)

7.-Par ailleurs, il faudra inviter le handicapé à ne pas se contenter d'être un sujet de droits, habitué à bénéficier des soins et de la solidarité d'autrui, dans une attitude purement passive. Il n'est pas seulement celui auquel on donne, il faut l'aider à devenir aussi celui qui donne, et cela dans toute la mesure de ses possibilités. (...)

TRIBUNE LIBRE

EN VRAC

Des primes excessives

M. Robert Sauvé
Complexe Desjardins
Montréal
Monsieur Sauvé,

Par la présente, j'aimerais vous exprimer mon complet désaccord avec les méthodes d'opération de la Commission de Santé et Sécurité du Travail. On dirait que votre but est d'étouffer les petites et moyennes entreprises du Québec.

En effet, toutes les raisons sont bonnes pour nous imposer des pénalités, même si la cause dans la majorité des cas ne dépend pas de nous. Exemples: paiement reçu avec trois jours de retard (5% plus intérêt), mauvaise évaluation des salaires (pénalité), refus d'accepter les appels interurbains, etc. Un peu plus on vous considérerait comme les rois et maîtres du Québec, car vous ne demandez pas, vous exigez.

De plus, la situation de monopole dans laquelle vous vous trouvez, vous permet d'imposer des taux excessifs sans vous occuper de savoir si les entreprises du Québec ont les moyens de payer ces primes. Si vous vous occupiez d'être un peu plus sévères dans l'octroi de vos prestations au lieu de les donner à gauche et à droite pour une égratignure, les primes des employeurs seraient certainement un peu plus basses.

Permettez-moi de vous suggérer que la moitié de cette assurance devrait être payée par les employés car ce sont eux qui en bénéficient. Cette solution serait beaucoup plus équitable pour les employeurs et elle éviterait certainement quelques abus.

Jean-Yves GRENIER
Contrôleur Aligro
Matane Inc.
Matane

Les parents catholiques

La PRESSE du 15 avril nous apprenait comment l'Association des parents catholiques (APC) pouvait prétendre avoir un membership de 60,000 personnes: font automatiquement partie de l'APC les parents qui ont des enfants à certaines écoles privées. Pour échapper à la conscription, les parents doivent demander à «être exemptés»!

C'est probablement parce que notre système d'éducation confessionnel (avec cours de religion obligatoires sauf pour les «exemptés») a «déteint» sur les moeurs de l'APC.

L'APC ne devrait donc pas s'arrêter en si bon chemin et exiger que le gouvernement québécois lui verse une cotisation obligatoire pour chaque parent dont l'enfant fréquente une école publique catholique... sauf pour les parents qui demanderaient à en être «exemptés»!

Trêve d'ironie, on se demande où s'arrêtera l'APC dans sa croisade pour embrigader les parents et les évangéliser de force.

A la CECM, les professeurs qui se prévalent de leur droit à l'exemption de l'enseignement religieux sont harcelés et on les change d'école (La PRESSE du 16 avril).

Le gouvernement du Parti québécois semble entrer dans la danse en coupant 13% dans le maigre budget du droit à l'exemption de l'enseignement religieux (les cours de formation morale), dans le cadre des coupures dans le secteur éducation. S'il s'agit de faire des économies budgétaires sans discrimination religieuse, pourquoi ne pas couper aussi 13% dans le budget de l'enseignement religieux? Peut-on couper aussi allègrement quand il s'agit de droits?

Qu'attendent les députés nouvellement élus à Québec pour contrer l'offensive réactionnaire de l'APC et garantir aux citoyens la liberté de conscience?

Jacques FOURNIER
Montréal

Nous, les handicapés...

Nous, les personnes physiquement handicapées, déclarons ce qui suit:

Plus jamais nous n'accepterons que d'autres que nous définissent ce qui est bon pour nous.

Plus jamais nous n'accepterons que des gens parlent en notre nom, sans mandat de représentation.

Plus jamais nous n'accepterons que des gens quêtent en notre nom, sans permission.

Plus jamais nous n'accepterons la surprotection, la pitié et l'exclusion.

Plus jamais nous n'accepterons d'être perçus comme des personnes héroïques ou sans valeur.

Plus jamais nous n'accepterons que soit associée à notre image, l'image de la déficience mentale.

Nous réclamons le droit à la différence et que soit reconnue notre propre identité.

Nous réclamons le droit à l'autonomie, et que soit reconnue l'indépendance de l'adulte handicapé.

Nous réclamons que les coûts supplémentaires qu'entraîne le handicap soient assumés collectivement par la société.

Nous exigeons le contrôle de notre propre développement et de notre environnement.

Nous exigeons qu'on ne travaille pas seulement pour nous, mais avec nous.

Nous voulons des services «démédicalisés», centrés sur la santé plutôt que la maladie.

Nous voulons des services adéquats, et en quantité suffisante.

Nous voulons un travail approprié à nos capacités, ou un substitut valorisant.

Nous voulons un revenu décent.

Nous nous engageons à exprimer clairement et fermement nos opinions, même au risque de déplaire aux puissants et aux bien-pensants.

Nous soutenons que les besoins essentiels de tous doivent être comblés avant les besoins particuliers d'un petit nombre de privilégiés.

Nous nous solidarisons donc avec tous les autres «laissés pour compte» de nos sociétés de consommation.

Et nous nous engageons ainsi à appuyer toute mesure favorisant une plus grande égalité des chances pour tous.

M. Gaston SPOONER
Pour: Promotion-Handicap
Sherbrooke

Je t'aime, René

Tout comme la plupart des Québécois en ce lendemain d'élection, je me sens heureuse. Tellement heureuse que j'ai peine à trouver mes mots pour le dire. Ça se ressent en dedans dans mes tripes.

Le référendum m'avait laissé un goût amer dans le plus profond de mon être. J'en avais assez de manger des «claques» sur la «gueule»... (Trudeau, Lemelin, Genest, Ryan et compagnie). Mais aujourd'hui, y a quelque chose de changé. Surtout quand Ottawa reste muet devant un événement comme celui-là, c'est bon signe. C'est présage que quelque chose de bon vient d'arriver pour le Québec. Ce Québec, pour moi, c'est Ti-Poil pis Ti-cul Charron et tous les autres... des gars qui me ressemblent et en qui j'ai confiance.

J'ai 18 ans et c'était la première fois que je votais. J'ai voté pour avoir un pays à ma dimension soit:

—un Québec français, ouvert au monde ainsi qu'à toutes les nationalités, mais avant tout un Québec pour nous les Québécois.

Bien sûr que l'Indépendance en prend un coup pour l'instant, bien sûr que j'aurais préféré vivre dans un Québec indépendant, mais à choisir entre RYAN (lire rien) et Lévesque je préfère voter pour le second. Et on verra plus tard pour **faire l'Indépendance tranquille.**

Ce matin il plane sur le Québec une suave douceur de printemps, surtout que l'alouette qui est revenue ne se fera plus plumer comme dans la chanson.

Je t'aime René!

Mylène ÉMARD
Longueuil

Les mêmes postiers

M. Vincent Prince
La Presse,

J'ai trouvé très bien tourné et véridique votre éditorial «Du ministère à la Société des Postes», dans **La Presse** du 21 avril dernier.

Ceux qui s'imaginent que la conversion du ministère en société de la Couronne sera une panacée, qui fera de ce service une merveille d'efficacité, s'illusionnent grandement.

On n'a qu'à penser à ce qui s'est passé auparavant dans les nombreuses sociétés dites de la Couronne, tant au fédéral qu'au provincial. Je pense à la SAQ, par exemple, et à ce qui se passe actuellement à Radio-Canada et à Radio-Québec, où la bisbille est encore prise.

Il faudrait que la mentalité des syndiqués change. C'est bien beau de demander, mais il faut aussi savoir donner. J'ai travaillé trente-cinq ans aux Postes, je sais ce dont je parle. Les plus contestataires n'étaient pas en général ceux qui étaient les plus assidus et les plus vaillants à l'ouvrage.

De plus, le public peut s'attendre à une hausse substantielle des tarifs lorsque cette conversion sera chose faite, car les autorités veulent éliminer le déficit chronique des Postes, et faire que ladite Société s'autofinance, comme le déclare souvent une haute autorité en grands projets...! Le nouveau PDG de la société de la Couronne nous en a d'ailleurs avertis (voir **La Presse** du 17 avril 1981, page B-10).

R. MARCOUX
Montréal

M. Trudeau et sa vision du Canada

En réponse à la proposition rendue publique à Ottawa, le 16 avril dernier, par les huit premiers ministres provinciaux qui s'opposent au rapatriement unilatéral de la constitution par Ottawa, Jean Chrétien a déclaré qu'une telle proposition résulterait en un «checkerboard Canada».

Les journaux de langue française ont peu ou pas fait état de cette partie des propos de l'honorable ministre, mais je suppose que M. Chrétien a voulu dire par là que la proposition des huit premiers ministres provinciaux ferait du Canada une sorte d'Etat bigarré, où les provinces ne seraient pas toutes soumises aux mêmes obligations et où les citoyens de chaque province ne jouiraient pas tous «a mari usque ad mare» des mêmes droits. Son patron, Pierre Elliott Trudeau, concluait, pour sa part, que la formule d'«opting out» mise de l'avant par ses homologues provinciaux équivalait à reconnaître une sorte de statut particulier à toutes les provinces, et non plus seulement au Québec.

Or, il me semble y avoir, dans ces propos de MM. Trudeau et Chrétien, une énorme part de fausse représentation.

N'est-ce pas plutôt en effet le projet fédéral qui, en maintenant l'article 133 du B.N.A. Act de 1867 pour les seules provinces du Québec et du Manitoba, ferait de notre pays un «checkerboard Canada»?

N'est-il pas remarquable, par ailleurs, que l'article 23 du projet mis de l'avant par le gouvernement libéral d'Ottawa semble avoir été taille sur mesure pour heurter de front la loi 101 du Québec, la loi la plus vitale de la seule province française du Canada? Qu'est-ce qui peut bien valoir au Québec le «privilège» d'un tel statut particulier?

Pourquoi M. Trudeau, dans son souci de faire profiter tous les Canadiens des mêmes droits et libertés, choisit-il d'imposer aux seules provinces du Québec et du Manitoba l'obligation du bilinguisme au sein de leurs assemblées législatives et dans leurs cours de justice? Pourquoi ce qui, aux yeux de MM. Trudeau et Chrétien, est bon pour le Québec et le Manitoba ne serait-il pas bon aussi pour l'Ontario, par exemple, où la population de langue française est dix fois plus nombreuse qu'au Manitoba?

Combien plus logique et équitable, à cet égard, était la recommandation de la Commission Pépin-Robarts, dont les membres, reconnaissant le caractère profondément injuste d'une disposition constitutionnelle qui ne s'appliquerait qu'aux seules provinces du Québec et du Manitoba et ayant à choisir entre son extension à toutes les provinces et l'abolition pure et simple de cette disposition, avaient suggéré que soit aboli l'article 133 du B.N.A. Act.

Malheureusement, la perception que les membres de la Commission sur l'unité canadienne pouvaient avoir des mesures susceptibles de promouvoir la cohésion du pays et de réduire au minimum les sujets de friction entre Canadiens ne concordait pas tout à fait, c'est le moins que l'on puisse dire, avec celle de monsieur Trudeau. Et on sait la suite.

Que penser alors de l'opinion de Vincent Prince qui, dans La Presse du 18 avril dernier, trouve «généreuse et rassurante la vision du pays que défend M. Trudeau».

Pour ce qui est de la générosité de cette vision, je me contenterai de demander: généreuse pour qui? Il ne serait pas mauvais, je crois, que tous les francophones du Canada, ceux du Québec et plus encore ceux qui vivent à l'extérieur du Québec, se posent cette même question.

Quant au caractère supposément rassurant de la démarche de M. Trudeau, je dois avouer que je ne vois rien de particulièrement rassurant dans un projet qui, du fait qu'il va à l'encontre des vues d'une majorité de Canadiens, manque nettement de légitimité politique.

C'est présentement du côté de la Cour suprême que M. Trudeau, depuis qu'il ne peut plus compter sur l'appui populaire, cherche à obtenir la légitimité qui manque à son entreprise. Or, si le passé est garant de l'avenir, il y a beaucoup à parier qu'advenant un jugement favorable à son projet, M. Trudeau, avec l'entêtement qu'on lui connaît, ira de l'avant envers et contre tous et fera fi de l'opposition d'une nette majorité de Canadiens de toutes les régions du pays à ce projet.

Malheureusement, la victoire qu'obtiendrait M. Trudeau dans de telles circonstances serait presque certainement, à long terme, une victoire à la Pyrrhus; car s'il est une chose qui se passe difficilement d'un large appui populaire, c'est bien la constitution d'un pays.

A voir la désinvolture avec laquelle ils repoussent toutes les solutions de compromis qui leur sont présentées, il est permis de se demander si MM. Trudeau et Chrétien en sont bien conscients.

W. André LAFRANCE, M.D.
Ottawa

Un gaspillage éhonté dans les commissions scolaires

Le président de la C.E.Q., l'Alliance des enseignants de Montréal, plusieurs syndicats, le président de la Fédération des commissions scolaires, plusieurs commissions scolaires, des journalistes, etc., se scandalisent des coupures budgétaires du gouvernement dans le secteur de l'éducation.

Ce qui est surprenant, c'est qu'il y a quelques mois, c'est le gouvernement qui se voyait blâmé pour avoir découvert que les commissaires scolaires avaient défoncé leur budget pour plus d'un demi-milliard et nous apprenons que depuis 70 c'était la troisième fois que le gouvernement bouchait les trous de l'incompétence et de la mauvaise administration de commissaires et de cadres qui allaient jusqu'à voyager, prendre des vacances et se payer des «parties» aux dépens des payeurs de taxes. Ceux qui se scandalisent aujourd'hui des coupures se sont montrés drôlement plus silencieux à l'égard de ceux qui étaient les auteurs de la dilapidation des deniers publics.

La crédibilité des protestataires est bien faible et douteuse. Tout ce beau monde est témoin depuis des années du gaspillage éhonté qui se fait dans le secteur scolaire au Québec où les budgets ont grimpé d'une façon vertigineuse pendant que la qualité de l'enseignement, de la pédagogie et de la gérance prenait la direction opposée. Ils se sont montrés drôlement silencieux. Et aujourd'hui les voilà qu'ils s'étouffent à hurler! Leurs intérêts, leurs privilèges sont menacés; c'est ce qui explique leur agressivité, leur faux zèle, le concubinage de ces organismes qui ont assisté depuis quinze ans au pourrissement de l'école et ont laissé violer les droits des enfants et les laissent violer à tour de bras sans lâcher aucun beuglement.

Les syndicats, eux, devraient y aller sur la pointe des pieds s'ils ne sont pas complètement cinglés. C'est à coups de grèves sur le dos des étudiants et des parents qu'ils ont arraché des centaines de millions en multipliant les enseignants dans les écoles, en raccourcissant toujours plus leur tâche. En raccourcissant toujours les heures de travail il fallait plus d'enseignants et plus il y avait d'enseignants plus ça rapportait à la C.E.Q. et aux syndicats locaux! Plus ça rapportait, plus les dirigeants de la Centrale et des syndicats pouvaient bâtir et grossir le nombre des bureaucrates syndicaux qui s'asseyaient dans les bureaux ou se promenaient comme les commissaires et se faisaient vivre aux dépens de leurs nombreux membres. C'était nos assistés sociaux. Plusieurs avaient même le temps de jouer aux bérêts rouges.

Il y a quinze ans seulement, celui qui enseignait entrait à l'école le matin avant les élèves; il enseignait toute la journée dans sa classe et il sortait après les élèves; c'était normal, il était responsable de ses élèves! Quand les étudiants devaient fréquenter l'école 183 jours par année les enseignants devaient au moins se présenter à l'école autant de jours et autant d'heures que les élèves. Depuis longtemps les élèves du secondaire sont obligés d'être présents à leurs cours cinq heures et quinze minutes (5¼) par jour mais pour les enseignants c'est quatre heures et quatre minutes(4⅛). L'étudiant se voit encore astreint à une tâche de 5¼ h/j sans compter ses devoirs et ses leçons ni les heures d'autobus, pendant que la tâche de l'enseignant à l'école a subi une diminution de plus de 20%, 4⅛ heures par jour, les journées pédagogiques incluses; une présence équivalente à 142 jours-étudiant de 315 minutes journalières. Autrement dit, 744 heures-année pour l'enseignant et 960 heures-année pour l'étudiant.

En gardant les élèves le plus d'heures possible à l'école et les enseignants le moins d'heures possible, le nombre des enseignants augmentait, la masse salariale faisait un bond en avant et le porte-monnaie des payeurs de taxes et d'impôts un bond en arrière — en arrière de $350,000,000 par année. Ces trucs-là négociés à coups de grèves ont rapporté beaucoup d'argent aux enseignants et aux syndicats. Si au moins la qualité de l'enseignement et de la formation s'était améliorée comme on le chantait, les Québécois auraient pu se consoler du fardeau supplémentaire, mais l'école se dégrade toujours davantage comme le confesse même le ministre de l'Education. Ces exploiteurs (comme diraient nos gauchistes, s'ils avaient le courage de se regarder), ces artisans de faillites voudraient toujours en sucer plus encore! Les faillites de l'école, ça ne les dérange pas et ils ne se dérangent pas pour les empêcher.

Si le gouvernement et les commissions scolaires ont hypothéqué le budget annuel de l'enseignement d'un autre $350,000,000 en se laissant arracher une diminution de la tâche de plus de 20%, une tâche plus faible qu'aux Etats-Unis et dans les autres provinces, ils se sont aussi fait avoir d'un autre $30,000,000 quand ils ont accordé aux chefs de groupe une libération du quart de la tâche d'enseignement et de la moitié des surveillances tout en leur versant encore une allocation de $800. Le coût d'un chef de groupe est passé de $800 par année à $7,800; de $32,000 à plus de $250,000, toute une différence pour notre commission scolaire régionale de Sorel!

Et encore là personne ne se scandalisait, personne ne hurlait. Nos commissaires à qui les enseignants du département d'anglais de l'école Fernand-Lefebvre avaient adressé une pétition les priant de ne pas engager un deuxième chef de groupe pour notre département nous avaient fait entendre que c'était de leurs affaires et non les nôtres. Avec des gens comme ça, ce sont des fortunes qui s'engouffrent, mais des fortunes puisées dans les poches des autres.

Les surveillances sont une autre mine d'or que les enseignants exploitent depuis plusieurs années. Nous avions déjà et nous avons encore une équipe de surveillants depuis l'ouverture de nos polyvalentes qui assuraient ce service et ceux-ci nous ne les payions pas cher pour faire un bon travail. Les enseignants ont encore réussi une autre passe en gagnant de remplacer dans leur tâche des périodes d'enseignant par des périodes de surveillance inutiles à $30 la période en moyenne. Ça leur donnait encore ce qu'ils appellent des droits acquis arrachés par le chantage pour plus de $100,000,000 par année et toujours payés par leurs pauvres travailleurs exploités par d'autres travailleurs exploiteurs. Qu'est-ce qu'en pensent nos bérêts rouges, apôtres du marxisme au sein de nos syndicats et de la C.E.Q.?

Si les braillards veulent récupérer le gros lot il n'ont qu'à exiger un grand ménage dans les bureaux administratifs du ministère de l'Education d'abord. M. Robert Giroux dans «Le Devoir» du 31 mars se demandait si la campagne électorale n'était pas le moment propice pour expliquer au peuple qui paie, pourquoi la province de Québec a besoin de milliers de fonctionnaires (on parle de 7,000) pour faire fonctionner son ministère de l'Education alors qu'un pays de même population (6,000,000 d'habitants) comme la Suède opère son ministère de l'Education nationale avec moins de 150 fonctionnaires (138 dit-on).»

Vous sauveriez là un $125,000,000, mais soyez certains que les syndicats vont se battre pour que le gouvernement n'arrête pas de gaspiller, de leur tirer notre argent à pleines poches. C'est payant de ramasser les cotisations de milliers de fonctionnaires inutiles. (...) On dirait que le ministère de l'Education et les écoles ont servi de dépotoir aux universités, qui produisaient en surabondance toutes sortes de spécialistes qui nous coûtaient très cher. Comme personne ne savait où les caser, on les déchargeait dans le secteur de l'éducation. La rage de l'enseignement de la sexologie dans les écoles publiques s'explique encore par cette nécessité de trouver des «jobs» aux sexologues que nos universités ont décidé de produire un jour.

Maintenant, si vous descendez dans les bureaux de nos commissions scolaires et dans ceux de nos écoles, vous allez tomber sur un autre riche filon. Depuis quinze ans les commissaires aussi en ont cordé et en ont tassé dans leurs bureaux et dans les bureaux des écoles, des spécialistes et des directeurs de toutes sortes de choses que les universités produisaient en surplus. Plus il en rentrait, plus le système s'embourbait, pour enfin aboutir au fiasco actuel. Le dixième de cette armée-là suffirait à faire un travail valable sans passer son temps à se cacher les uns derrière les autres pour camoufler leur inutilité et se promener ou se réfugier dans des hôtels pour des stages d'études qui ne sont que des vacances à nos frais avec salaires payés en plus.

Pour ne pas être plus long j'invite les consciences délicates mais non scrupuleuses à aller observer le fonctionnement des cégeps, des universités et tout le commerce de l'enseignement aux adultes; vous ne serez plus seulement scandalisé, vous allez faire une dépression ou risquer une crise de coeur. Lisez seulement dans l'Actualité d'avril «L'école à perpétuité», ça va vous laisser entrevoir tout ce qui se cache de pas propre et de très dispendieux sous les tapis de ces temples gérés par notre élite universitaire!

Les ministres Parizeau et Laurin ont juste soufflé un peu sur le coin du bureau et déjà la poussière nous étouffe; s'ils se décidaient à faire le ménage pour vrai...

Gérard BERNATCHEZ
Enseignant à la
polyvalente
Fernand-Lefebvre
de Sorel

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LE SALVADOR À FEU ET À SANG

L'argent, le nerf de la réforme agraire

—3—

■ «Ici, les travailleurs gagnent en moyenne $2.40 (USA) par jour, soit le même salaire qu'avant la nationalisation de la **finca** en mars 1980. Notre budget actuel est de $710400 alors qu'il devrait être de $840000 pour éviter de mettre des employés en chômage. En ce qui nous concerne, le sort de la réforme agraire se joue sur une question d'argent. Si nous ne l'obtenons pas, ce sera l'échec «avec toutes ses conséquences».

PIERRE SAINT-GERMAIN

Ce tableau peu optimiste m'a été brossé par le président de la coopérative qui gère une plantation de café dont les anciens propriétaires figurent parmi les «14 familles» du Salvador et demeurent les rois — entre autres — de la bière (en l'occurrence, la «Pilsen» locale).

Nous nous trouvions, après la visite de l'exploitation, dans la salle de séjour de la ville des expatrons, un bâtiment doté de tout le confort moderne, y compris deux salles d'eau avec baignoires et bidets vert tendre.

«Outre le manque d'argent, me dit le président, un sympathique paysan de 39 ans, se pose le problème des prix du café: il nous faudrait le vendre, pour arriver, $92 les 100 livres, mais actuellement on nous l'achète à seulement $54. C'est pas encourageant».

«Ce qu'il y a de bien maintenant, par rapport à l'ancien système, c'est que les travailleurs ont le droit de prendre leurs propres décisions. Ce sont eux qui m'ont élu président. Ils ont également élu les autres membres du conseil d'administration, dont le nombre varie entre cinq et sept», souligne mon interlocuteur.

Je lui demande s'il y a des femmes dans le conseil. Il me dit que non.

— Y a-t-il un syndicat?

— Non, parce qu'il n'y a pas de problème. Ça n'a jamais existé un syndicat dans une **finca**. Mais les travailleurs de la coopérative ont droit de critique. Si leur opinion est jugée valable, nous en tenons compte. Il y a en plus une «boîte à griefs».

Cette conversation se déroule, soit dit en passant, en présence d'un fonctionnaire de la junte qui m'a accompagné gentiment tout au long de la visite, en prenant des photos.

Cette plantation s'étend sur 694 manzanas (une manzana égale 143 acres) et est située à une trentaine de kilomètres au nord de San Salvador. Elle emploie 250 personnes en permanence, dont 50 femmes. Environ 70 pour 100 de ces travailleurs, m'a-t-on signalé, habitent dans des maisons — assez rudimentaires — qui appartiennent à la coopérative. Pendant la récolte, de novembre à février, le nombre des employés monte jusqu'à 600.

Le président, qui était entouré du vice-président, un gars de 30 ans, père tout fier d'un bébé de 12 jours, m'a fourni d'autres données après m'avoir guidé dans la salle où des femmes et des jeunes filles inspectaient les grains de café, passant devant elles sur une courroie sans fin, avant l'ensachage (15 sacs de 152 livres à l'heure):

— La récolte a été bonne. Notre production atteindra 10448 quintaux.

— Les employés font une semaine de cinq jours et demi, soit 44 heures. Outre leur salaire, nous leur donnons trois repas par jour. Ici, le salaire moyen, $2.40 par jour, est plus élevé que dans d'autres plantations, mais il est encore trop faible. Pour vivre un peu, un ménage ayant trois enfants doit gagner entre $4.80 et $6.00 par jour.

— La banque nous accorde des prêts, mais elle nous oblige à fixer le salaire maximum à $3.20 par jour, somme que nous ne serions d'ailleurs pas en mesure de payer en raison de la mauvaise conjoncture.

— Pour ce qui est de la sécurité sociale, les employés qui ont le plus d'ancienneté touchent 75 p. 100 de leur salaire pendant six mois, en cas de maladie. Les autres touchent 75 p. 100 pendant le premier mois, 50 p. 100 pendant les deux mois suivants. Après, rien.

Je veux savoir ce qu'il en est de la sécurité tout court. Après un moment d'hésitation, le président répond:

— Dans cette **finca**, il y a cinq gardes nationaux, armés, en permanence.

— Combien gagnent-ils?

— Ils gagnent $9 par jour (c'est - à - dire presque quatre fois plus, disons trois et demi, que les coopérateurs).

— Qui les paie?

— C'est la coopérative.

— Mais les guérilleros ont-ils déjà attaqué cette coopérative?

— Non.

Nous parlons ensuite de l'équipement de la **finca**.

— Nous avons six tracteurs, un camion et deux voitures. Nous disposons de nos propres réservoirs d'eau (qu'il me montre). Il faut dire qu'en plus de cultiver le café nous élevons un peu de bétail, pour la viande.

Avant de nous rendre à la villa des anciens patrons pour mettre le point final à la visite, nous nous arrêtons à la cantine de la coopérative. La cuisine, où des femmes préparent les plats sur un feu de bois, est contiguë à une salle à manger en plein air, entouré d'arbres fleuris et de manguiers.

Avec les travailleurs, je fais la queue devant le guichet où chacun prend sa portion, qui comprend un oeuf dur, des haricots (les fameux **frijoles**, deux tortillas (galettes) et du sel. Il n'y a aucune boisson, mais le café est servi aux employés le matin et l'après-midi, gratuitement bien sûr.

L'une des travailleuses, dans la trentaine, me raconte qu'elle est mariée à un coopérateur de la **finca** et qu'ils ont cinq enfants. Une autre me dit que son mari travaille en ville, mais que son père et que son frère sont employés de la plantation.

— Pour se divertir, fait observer le président, le personnel dispose d'installations sportives: un terrain de football, un autre pour le volley-ball et une salle de ping-pong.

Nous allons nous quitter après avoir pris des rafraîchissements à la villa, qui a été transformée en maison communale. Comme souvenir, le président et le vice-président m'offrent des mangues qu'ils font tomber à l'aide d'une gaule.

DEMAIN: Pas de solution sans le FDR

La militarisation des campagnes, l'une des causes de l'exode massif des paysans.

Lysiane Gagnon

Le renvoi injuste de Mme Lowrey

■ Géraldine Lowrey a 49 ans. Elle est infirmière depuis 27 ans, à l'emploi de la compagnie Eddy depuis 18 ans. Jusqu'en 1977, elle travaillait à la succursale d'Ottawa. Cette année-là, elle obtient une promotion: infirmière-en-chef à l'usine de Hull. Elle doit donc solliciter un permis de pratique en territoire québécois.

Elle se trouve alors dans la même situation que les «professionnels» immigrants ou les nouveaux diplômés candidats aux professions: elle doit se soumettre à la loi 101, qui stipule — à l'instar de la loi 22 qui l'avait précédée — que les membres des ordres professionnels doivent savoir le français.

(Heureusement, la loi n'est pas rétroactive, et ceux qui pratiquaient une profession au Québec avant l'entrée en vigueur de la loi ne sont pas sujets à l'évaluation de l'Office de la langue française.)

• • •

Mme Lowrey se prévaudra des délais maximaux: un permis temporaire pendant un an, et deux renouvellements successifs d'un an chacun. Six fois, elle se présentera aux tests écrits et oraux visant à déterminer si elle a du français une connaissance d'usage adaptée à ses fonctions d'infirmières. Mais au bout du compte, Mme Lowrey n'arrive pas à obtenir la note de passage (70 sur cent), et échoue à l'oral. Entre-temps, elle a suivi des cours de français. Son dossier mentionne notamment l'Alliance française à Ottawa et la compagnie Berlitz.

Ainsi cet échec aux tests de l'Office la rend inadmissible à la pratique de sa profession en territoire québécois. La compagnie Eddy, pour laquelle Mme Lowrey travaille depuis 18 ans, pourrait sans doute la retransférer à une autre succursale à Ottawa mais décide plutôt de la congédier sous prétexte qu'elle ne peut obtenir de l'Ordre des infirmiers de la province de Québec un permis permanent de pratique.

• • •

Actuellement, une pétition en sa faveur circule à Hull, parmi les employés de la compagnie Eddy, qui considèrent que ce congédiement est injuste et que Mme Lowrey les a toujours bien servis, y compris les francophones, avec lesquels elle maintient qu'elle n'a jamais eu de problème de communication.

On peut trouver inhumaine et arbitraire l'attitude de la compagnie Eddy, qui congédie une employée de 18 ans d'ancienneté au lieu de la reclasser ailleurs dans un poste équivalent. Mais cela ne doit pas servir de fauxfuyant par rapport aux questions très sérieuses qu'on doit se poser à propos de la loi 101.

• • •

A l'Office de la langue française, on nous dit que sous l'empire de la loi 22 puis de la loi 101, soit depuis juillet 1976, 2,584 infirmières (immigrantes, nouvelles diplômées ou personnes venant d'autres provinces) ont sollicité un permis. Le taux de réussite est de 79.4 pl cent. La majorité n'a pas dû se présenter aux tests plus de trois fois. (Un candidat peut en effet s'y présenter à 12 reprises au maximum à l'intérieur des délais de trois ans qui lui sont accordés pour faire la preuve qu'il possède les éléments de français requis).

Le taux de réussite, chez les infirmières - auxiliaires, est cependant beaucoup plus bas: 310 cas sur 575, soit une proportion de 53.9 p. cent.

Dans l'ensemble, les échecs semblent plus marqués chez les infirmières que chez les autres professionnels, apparemment parce que leur formation serait plus courte et davantage en vase clos. (Un jeune avocat qui a fait son cours à McGill, par exemple, aura eu plus de contacts avec le français que la jeune fille qui a fait son nursing dans un cégep anglophone).

• • •

À l'Office, on nous dit que les tests sont faciles et fondés sur une connaissance vraiment minimale du français. Mais Mme Lowrey, elle, soutient qu'elle a eu du mal à comprendre la bande magnétique utilisée à l'oral. Cela est très plausible; pour quelqu'un qui commence à peine à s'initier à une langue seconde, la moindre différence d'accent ou de débit, le moindre mot nouveau dans une phrase dite vite, peut être problématique.

En outre, trois ans pour apprendre une langue seconde — à *plus forte raison si l'on n'est plus* très jeune —, c'est très court... et la difficulté augmente si l'on a peu de contacts avec des francophones, si l'on n'a pas un don naturel pour les langues, si l'on ne peut s'y consacrer à plein temps.

Quelle sorte de cours de français offre-t-on aux adultes anglophones? Tout indique qu'il y a de sérieuses lacunes quant à la qualité et à la quantité. Quelle sorte de formation en langue seconde le système scolaire régulier offre-t-il aux jeunes?... La question est grave car la période de transition prévue par la loi pour les diplômés québécois s'achève, et l'on peut craindre que bien des jeunes Anglo-québécois n'auront pas eu la formation requise pour obtenir du premier coup leur permis de pratique professionnelle.

• • •

Autre question: la résistance aux tests, phénomène connu en milieu scolaire. Bien des gens compétents sont incapables, pour des raisons psychologiques, de s'affirmer en situation d'examen. On sait à quel point la performance linguistique varie en fonction du contexte, du stress, de l'interlocuteur, etc... Il est très possible qu'une infirmière capable de communiquer avec des patients quand elle est en situation de contrôle perde ses moyens lorsqu'elle se trouve soumise à un test.

À l'Office, certains suggèrent d'«humaniser l'accueil»... Cela ne suffira pas pour éliminer les injustices. Car injustice il y a eu dans le cas de Mme Lowrey. Indéniablement. Quelle que soit la lettre de la loi, il est inadmissible que son application aboutisse au congédiement (très légal) d'une femme de 49 ans, qui se retrouve privée de son gagne-pain à un âge où les employeurs ne vous embauchent plus.

Et d'autres injustices sont hélas à prévoir: les jeunes diplômés devront répondre à des exigences linguistiques auxquelles la société québécoise ne leur a pas donné les moyens de se conformer. Ce n'est pas à ces jeunes de payer pour les failles du système scolaire. Et Mme Lowrey n'a pas à payer pour les injustices qu'ont subies dans le passé les francophones québécois.

Une réforme contestée

■ Plus que la nationalisation — partielle — des banques et celles du commerce d'exportation du café, principale source de devises, du coton et de la canne à sucre, la réforme agraire est celle dont la junte fait état pour montrer qu'elle entend transformer profondément les structures socio-économiques du Salvador. Cette opération est cependant contestée, pour des raisons différentes, bien entendu, tant par la droite que par la gauche.

Selon les données officielles, plus de 250 terres d'une superficie supérieure à 1,235 acres qui appartenaient à la mince classe dominante, ont été expropriées et transformées en coopératives dans la première phase de la réforme. Les ex-propriétaires sont censés être indemnisés par voie d'obligations à long terme.

Présentement, selon l'Institut de transformation agraire, près de 15 p. cent de toutes les terres arables du pays seraient aux mains de coopératives. Plus de 250,000 personnes — nombre qui comprend les enfants des coopérateurs — auraient profité de la nationalisation des exploitations les plus importantes pour ce qui est de la superficie.

La deuxième phase de la réforme prévoit l'établissement de quelque 200,000 familles dans des coopératives qui seront constituées après le morcellement des terres de plus de 247 acres. La troisième et dernière phase du projet donnerait à environ 150,000 familles des droits de propriété sur des lots de moins de deux acres où ils sont normalement engagés pendant la récolte.

Selon la gauche, tant laïque que religieuse, la réforme agraire a donné lieu à une militarisation sans précédent de la campagne. «Les forces armées, m'a dit un prêtre d'une région rurale, en ont profité pour assassiner des centaines de dirigeants de coopératives et réprimer les paysans progressistes. Cette mesure est avant tout un vaste camouflage politique en vue d'apaiser le profond mécontentement qui règne à la campagne».

De son côté, un membre du Front démocratique et révolutionnaire m'a déclaré: «La réforme agraire ne touche guère les plantations de café, qui sont les plus importantes, de sorte qu'elle ne sert pas les principaux intérêts du peuple. Pour ce qui est de la nationalisation des banques, il s'agit d'une mesure non moins démagogique puisque l'Etat n'a acquis que 51 p. cent des actions des établissements nationalisés, dont plusieurs étaient d'ailleurs en difficulté en raison de la situation économique».

Des agronomes salvadoriens, pourtant peu sympathiques au FDR, ont par ailleurs soutenu que la réforme (telle qu'elle est appliquée) entraînera une augmentation du nombre de propriétaires, mais non une meilleure répartition des richesses.

Pour ce qui est des milieux réactionnaires, ils estiment que la junte est allée trop loin. Selon eux, l'Etat n'a ni l'argent ni les spécialistes nécessaires pour mener à bien la réforme promise. Si la junte n'y apporte pas de modifications, ajoutent-ils, il en résultera une baisse de la production et, du même coup, des exportations.

Quant aux militaires, dit-on, ils voient d'un très mauvais oeil les intentions du ministre Ehrlich (qui est chargé de la réforme), notamment en ce qui concerne la transformation en coopératives des terres de taille moyenne.

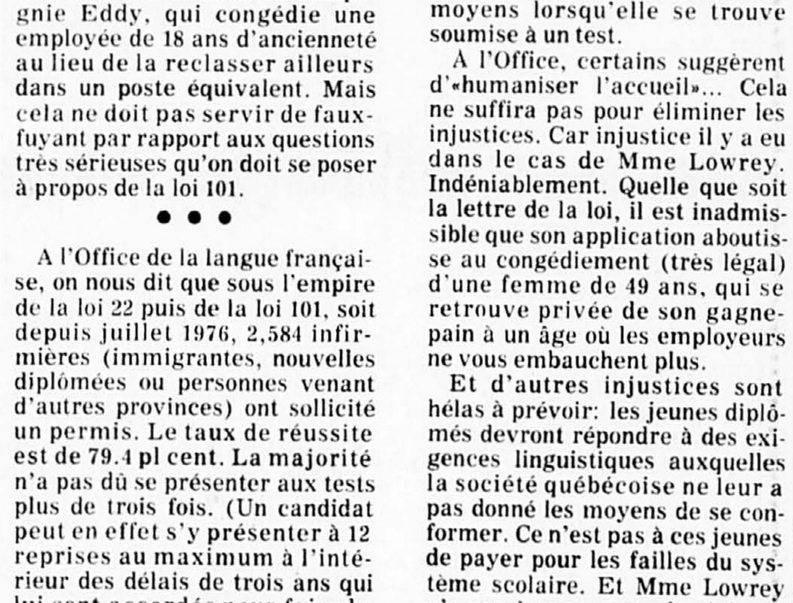

Des ouvriers agricoles fouillés par des soldats, le long d'une route; un profond mécontentement règne à la campagne.

laserphoto A P

SUR LE DOS D'UN BOEING 747

«Retour à l'expéditeur» pour la navette spatiale

■ OKLAHOMA CITY (AP) — Portant la navette spatiale Columbia sur son dos le Boeing 747 s'est arrêté hier soir à la base aérienne d'Oklahoma pour faire le plein, avant de reprendre la route de la Floride où il remettra aux autorités le premier vaisseau spatial réutilisable de l'histoire.

Une fois rentrée au Centre Kennedy à Cape Canaveral, d'où elle a été lancée le 12 avril dernier, la navette sera remise en ordre et prête à entreprendre sondeuxième d'une série de voyages qui atteindront peut-être la centaine de jour. La prochaine mission de Columbia aura lieu dans six mois.

Le poids total de la navette et du Boeing est de 534,000 livres. Malgré cela, l'atterrissage à la base d'Oklahoma s'est fait en douceur en dépit de vents assez violents.

Le départ à la base d'Edwards en Californie qui était prévu pour dimanche a dû être retardé pour permettre aux spécialistes d'installer un cône d'aluminium sur la queue de la navette et en réduire ainsi la résistance.

Le départ du Boeing s'est fait sans anicroche hier et met un terme à cette mission fantastique qui s'est déroulée avec succès, a déclaré un porte-parole de la NASA.

Les travailleurs du centre de la NASA à Dryden qui étaient chargés de l'atterrissage de la navette ont joint une carte postale de 1.8 mètre à leur «colis» sur laquelle il est écrit: «Retour à l'expéditeur. Espérons recommencer l'expérience.»

La navette spatiale doit faire encore trois vols d'essai dans l'espace avant d'être utilisée à des fins opérationnelles, scientifiques, militaires ou commerciales, à moins que la NASA n'en décide autrement devant le succès de la première expérience.

"Je passe ma fin de semaine à essayer de rendre la vôtre plus attrayante, car pour moi, nos clients sont des voisins...de l'extérieur de la ville."

Jacqueline Léonard
Coordonnatrice des réunions et groupes organisés

Un accueil chaleureux...et des gens heureux...dans le monde entier.

London • Montréal (Centre-ville, Décarie, Aéroport, Parc Olympique) • **North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto** (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • **Winnipeg**

Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930. Autres provinces: 1-800-268-8998. A Toronto appelez: 485-2610. Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

Élégante robe classique «Serbin» en vedette au

Salon Vendôme

Fraîche et ravissante... pour le jour ou le soir... robe tout-aller «Serbin» confectionnée en tricot polyester texturé. Vous la porterez dès maintenant et tout l'été. Ajoutez des accessoires différents... c'est la robe versatile idéale en tout temps!
Marine, vert, jaune, blanc ou lilas. 8 à 18. $80

Rayon 308, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Simpsons MD

AUVENTS Premier
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

- PATIOS
- BALCONS
- ESCALIERS
- AUVENTS en fibre de verre
- RAMPES aluminium Fer ornemental
- CLÔTURES
- ABRIS D'AUTOS Montures peinturées à l'émail cuit
- INSTALLATION RAPIDE effectuée par des experts rayon 200 milles de Montréal
- Choix de 23 gais coloris

DÉMONSTRATION À DOMICILE SANS OBLIGATION

25 ANNÉES D'EXPÉRIENCE

REVÊTEMENT D'ALUMINIUM CHOIX DE COULEURS

CRÉEZ UN CACHET EXCLUSIF À VOTRE DEMEURE

PREMIER vous offre des couleurs exclusives non disponibles ailleurs.

ESTIMATION GRATUITE 321-6410

LES INDUSTRIES DE FIBRE DE VERRE PREMIER INC.
3390 Mont-Joli, Montréal-Nord — Tél.: 321-6410

À NOTER

Veuillez prendre note qu'en raison du congé de la fête des travailleurs, le 1er mai, les annonces de

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DONT LA PUBLICATION SE FERA LE SAMEDI 2 MAI doivent nous être parvenues au plus tard LE MARDI, 28 AVRIL 1981 AVANT 11H

Tsuruga: des chômeurs pour nettoyer les débris radioactifs

■ TSURUGA, Japon (UPI) — Les autorités de la centrale nucléaire de Tsuruga ont eu recours à des chômeurs pour nettoyer les débris radioactifs résultant des accidents qui se sont produits à Tsuruga. C'est ce que révèle le journal local hier en citant un sous-contractant auquel le Japon a recours dans les cas graves de fuites nucléaires.

«Nous savions que c'était dangereux pour leur santé, dit-il, mais nous figurions qu'ils ne seraient pas utilisés deux fois pour ce genre de travail.» Toutefois, l'entrepreneur n'a pas voulu dire quel salaire avait été versé à ces travailleurs. Pour les accidents nucléaires qui se sont produits en janvier et en mars, les responsables du nettoyage sont allés chercher leur main-d'oeuvre dans les maisons de pension où logent les pauvres et les défavorisés des villes avoisinantes.

Ces travailleurs n'ont été utilisés que lorsque l'intensité des radiations était supérieure à 100 milirems par jour par travailleur ou 300 millirems par personne pour huit jours consécutifs.

«Nous trouvons habituellement ces travailleurs «kamikaze» à Osaka et les logeons dans des auberges proches de la centrale. Ils retournent chez eux après avoir travaillé entre une semaine et un mois», a déclaré l'entrepreneur. On ignore toutefois à quel degré de radiations ces travailleurs ont été réellement exposés. Les dossiers médicaux qui les concernent ont été rédigés au crayon à la mine et les données importantes ont pu facilement être effacées, dit le même sous-contractant.

A mesure que cette affaire prend de l'ampleur, la population de Tsuruga est de plus en plus anxieuse et mécontente. Les affaires de cette ville touristique sise au bord de la mer du Japon péréclitent depuis le 1er avril, jour où le gouvernement a rendu l'accident public. Les propriétaires de bateaux de pêche n'ont plus de clients.

CHEZ SIMPSONS...GRANDE VENTE MAI

Maintenant en plein essor jusqu'au 9 mai
Consultez la circulaire «Grande vente de mai» encartée dans La Presse de samedi dernier. Si vous n'avez pas votre exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons. Commandez dès maintenant! Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD

Robes estivales au bas prix Vente de mai

Vente de mai, 14.99 ch.

A. Fraîche robe à imprimé en bordure. Soyeux tissu 100% polyester. Encolure élastique, ceinture à nouer. Bleu, rose pâle/lilas ou brun/crème. Tailles moyennes 12 à 20; demi-tailles 16½ à 24½.

B. Seyante robe soleil en tissu éponge 100% polyester. Corsage sans bretelle avec élastique au haut. Taille élastique. Bleu, jaune, rose pâle, lilas ou vert. Tailles moyennes 8 à 20.

Rayon 616, au sous-sol, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Solde!

Souliers de ville et sandales pour dames

Prix orig. Simpsons $60 à $80

39.99 pai.

Profitez de ce solde pour vous procurer les sandales, escarpins ou souliers sport en cuir véritable que vous convoitez, à un bas prix invitant!

Manufacturiers réputés tels que «Denny Stewart», «Wallace», «De Carlo», «Amalfi» et «Bandolino». Talons moyens ou hauts; choix de noir, brun ou beige. Pointures (avec ½): 6 à 9½, largeurs AA et B dans le groupe. Venez tôt pour un meilleur choix! Tous les modèles, pointures et coloris ne sont pas disponibles à chaque magasin.

Rayon 276, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Nous vous invitons à venir rencontrer
M. BERNARD DE SYMPHONIE FLORALE
qui vous montrera comment réaliser des bouquets harmonieux avec des fleurs naturelles et des fleurs séchées.
Jeudi 30 avril et vendredi 1er mai
de 10 h à 14 h et de 15 h à 17 h.
Samedi 2 mai de 10 h à 16 h.
Au quatrième étage, rayon des fleurs séchées, centre-ville seulement.

Rabais 30% à 35%

Ravissants dessous nylon de marques connues

A. Combinaison «French Maid» • «Antron III» nylon. Garniture sur corsage et bretelles en dentelle. 6 lés. Longueur 105 cm (41"). Blanc ou chair (beige). Tailles 32 à 38. Modèle 1-730.
Prix ord. Simpsons $15 **9.69**

B. Combinaison «Kayser» • «Antron III» nylon. Bretelles réglables. Dentelle à l'encolure en V, au corsage et à l'ourlet. Longueur 105 cm (41"). Blanc ou sable. Tailles 34 à 42. Modèle 12973.
Prix ord. Simpsons $14 **9.69**

C. Combinaison «Van Raalte» en nylon «Suavette». Bretelles réglables, garniture dentelle. Blanc ou chair (beige). Tailles 34 à 42. Modèle 72-760.
Prix ord. Simpsons $14 **9.69**

D. Camisole «French Maid» • «Antron III» nylon. Garniture sur corsage et bretelles en dentelle extensible. Blanc ou chair (beige). Tailles 32 à 38. Modèle 17-730.
Prix ord. Simpsons $9 **6.29**

E. Jupon «French Maid» • «Antron III» nylon. Assorti à l'article D. Longueur 64 cm (25"). Blanc ou chair (beige). Tailles: P, M, G. Modèle 2-730.
Prix ord. Simpsons $10 **6.99**

F. Camisole «French Maid» • «Antron III» nylon. Ligne princesse. Bretelles dentelle. Blanc ou chair (beige). Tailles 32 à 38. Modèle 17-740.
Prix ord. Simpsons $8 **5.59**

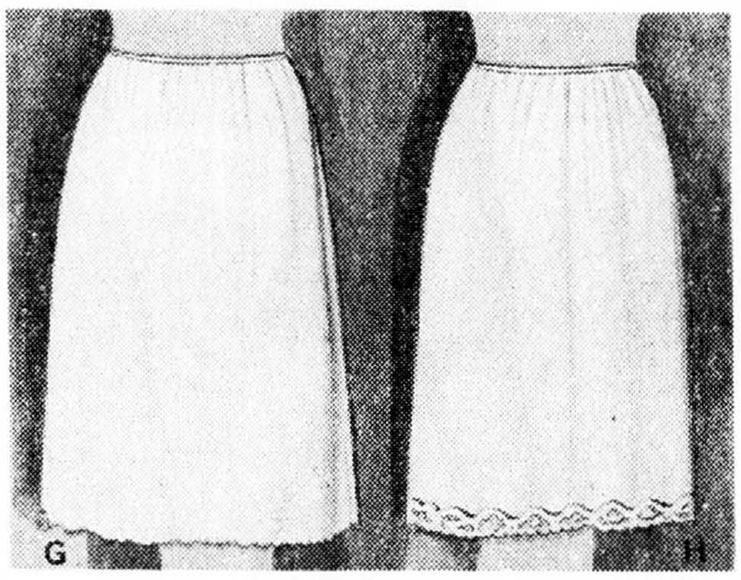

G. Jupon «Van Raalte» en nylon «Suavette». Bande de taille élastique recouverte. Surjet fantaisie à l'ourlet. Longueur 64 cm (25"). Blanc ou chair (beige). P, M, G. Modèle 63652.
Prix ord. Simpsons $9 **6.29**

H. Jupon «Van Raalte» en nylon «Suavette». Coupe droite, bande de taille élastique recouverte. Longueur 64 cm (25"). Blanc ou chair (beige). P, M, G. Modèle 62760.
Prix ord. Simpsons $8 **5.59**

J. Jupon «Kayser» • «Antron III» nylon. Fente latérale. Bande de taille élastique, ourlet en dentelle. Blanc ou sable. P, M, G. Modèle 11973.
Prix ord. Simpsons $9 **6.29**

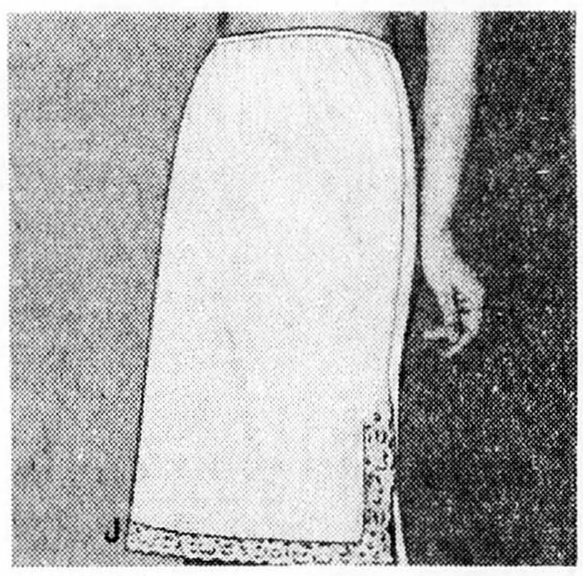

Sélection de culottes de manufacturiers réputés! 3/4.14

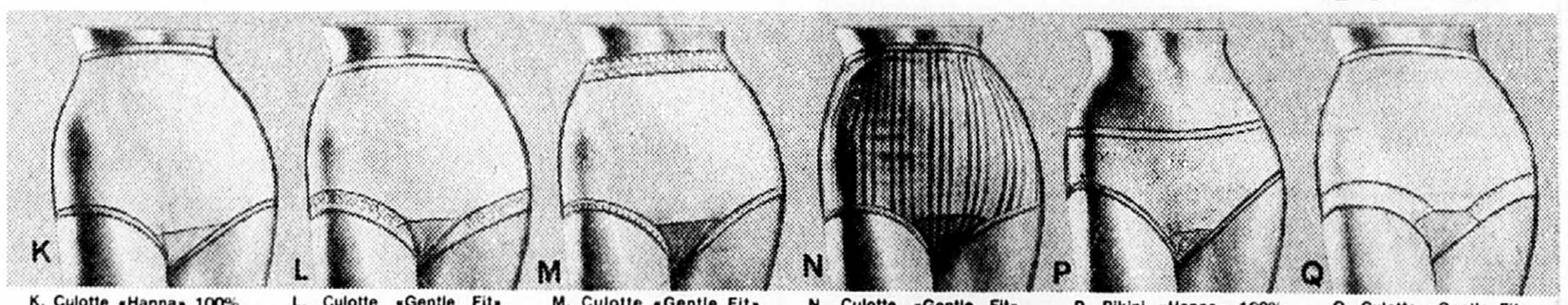

K. Culotte «Hanna» 100% coton. Taille et jambes élastiques. Blanc. P, M, G. Modèle 1001.

L. Culotte «Gentle Fit» 100% coton. Taille et jambes élastiques. Insertion dentelle aux jambes. Blanc ou chair (beige). P, M, G. Modèle 1028.

M. Culotte «Gentle Fit» 100% coton. Taille et jambes en dentelle extensible. Blanc, beige ou rose pâle. P, M, G. Modèle 1037. Taille et jambes élastiques.

N. Culotte «Gentle Fit» 50% polyester/50% coton. Taille et jambes élastiques. Rayures et imprimés variés. P, M, G. Modèle 6457.

P. Bikini «Hanna» 100% coton. Taille et jambes élastiques. Imprimés variés. P, M, G. Modèle 44.

Q. Culotte «Gentle Fit» • «Antron III» nylon. Bande de taille et jambes extensibles. Gousset doublé coton. Blanc ou beige. P, M, G. Modèle 6455.

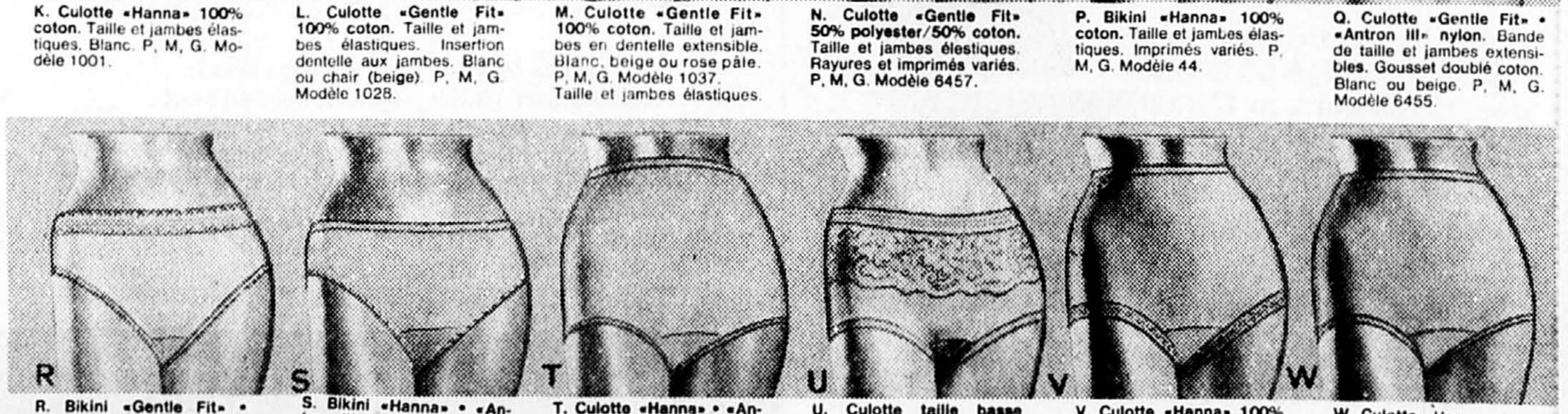

R. Bikini «Gentle Fit» • «Antron III» nylon. Bande de taille et jambes en dentelle extensible. Gousset doublé coton. Blanc ou chair (beige). P, M, G. Modèle 19

S. Bikini «Hanna» • «Antron III» nylon. Bande de taille et jambes extensibles. Gousset doublé coton. Ivoire, rose pâle, bleu, lilas ou blanc. P, M, G. Modèle 1136.

T. Culotte «Hanna» • «Antron III» nylon. Bande de taille et jambes extensibles. Gousset doublé coton. Ivoire, rose pâle, bleu, lilas ou blanc. P, M, G. Modèle 8336.

U. Culotte taille basse «Hanna» 100% nylon. Bande de taille et jambes en dentelle extensible. Insertions dentelle motif floral. Gousset doublé coton. Blanc ou beige. P, M, G. Modèle 1278.

V. Culotte «Hanna» 100% nylon «Crepeset». Bande de taille élastique recouverte, dentelle extensible aux jambes. Gousset doublé coton. Blanc, chair (beige) ou bleu. P, M, G. Modèle 1181.

W. Culotte «Hanna» 100% nylon «Crepeset». Bande de taille élastique recouverte. Jambes élastiques. Gousset doublé coton. Blanc, chair (beige) ou rose pâle. Modèle 1182.

Rayon 326, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).

«LA JUSTICE A BONNE MÉMOIRE»

Le dossier d'un délinquant le suit toute sa vie

CONRAD BERNIER

■ Les antécédents judiciaires d'un délinquant ne sont pas automatiquement épongés, effacés ou détruits le jour où il atteint sa majorité civile et pénale. En fait, c'est rigoureusement le contraire qui se produit, surtout s'il lui arrive de commettre un délit criminel après avoir atteint sa dix-huitième année, puisque le juge, conformément à une décision de la Cour suprême du Canada, devra à toutes fins utiles le considérer comme un récidiviste et tenir compte, finalement, au niveau de la sentence, de ses antécédents judiciaires.

Et c'est parce qu'une forte majorité des jeunes Québécois de moins de 18 ans pensent exactement le contraire que la Commission des services juridiques a lancé, hier, dans les onze régions du Québec, «une semaine de prévention» au cours de laquelle des experts, et plus spécialement, les avocats des sections Jeunesse de l'Aide juridique, expliqueront aux écoliers que «la justice a bonne mémoire» et qu'ils doivent désormais se rappeler que les délits commis durant leur minorité peuvent avoir des conséquences gênantes, voire durablement gênantes, dans l'éventualité de rechutes ou de récidives à l'âge adulte.

Selon les porte-parole de la Commission des services juridiques, ce sont les jeunes de moins de 18 ans que les organisateurs de cette campagne de prévention veulent atteindre. Dans la seule région métropolitaine, c'est plus de 200,000 jeunes écoliers que les experts de toutes sortes impliqués dans cette campagne d'information préventive — avocats, policiers, directeurs de la protection de la jeunesse — veulent alerter et éduquer.

Cette semaine, par exemple, toutes les écoles secondaires des huit commissions scolaires de l'île recevront des affiches illustrant le thème LA JUSTICE A DE LA MEMOIRE.

CHEZ SIMPSONS...GRANDE VENTE MAI

Maintenant en pleir essor jusqu au 9 mai
Consultez la circulaire «Grande vente de mai» encartee dans La Presse de samedi dernier Vous y trouverez une foule d aubaines pour toute la famille' Si vous n avez pas votre exemplaire venez en chercher un au magasin Simpsons le plus pres de chez vous' Commandez des maintenant Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD

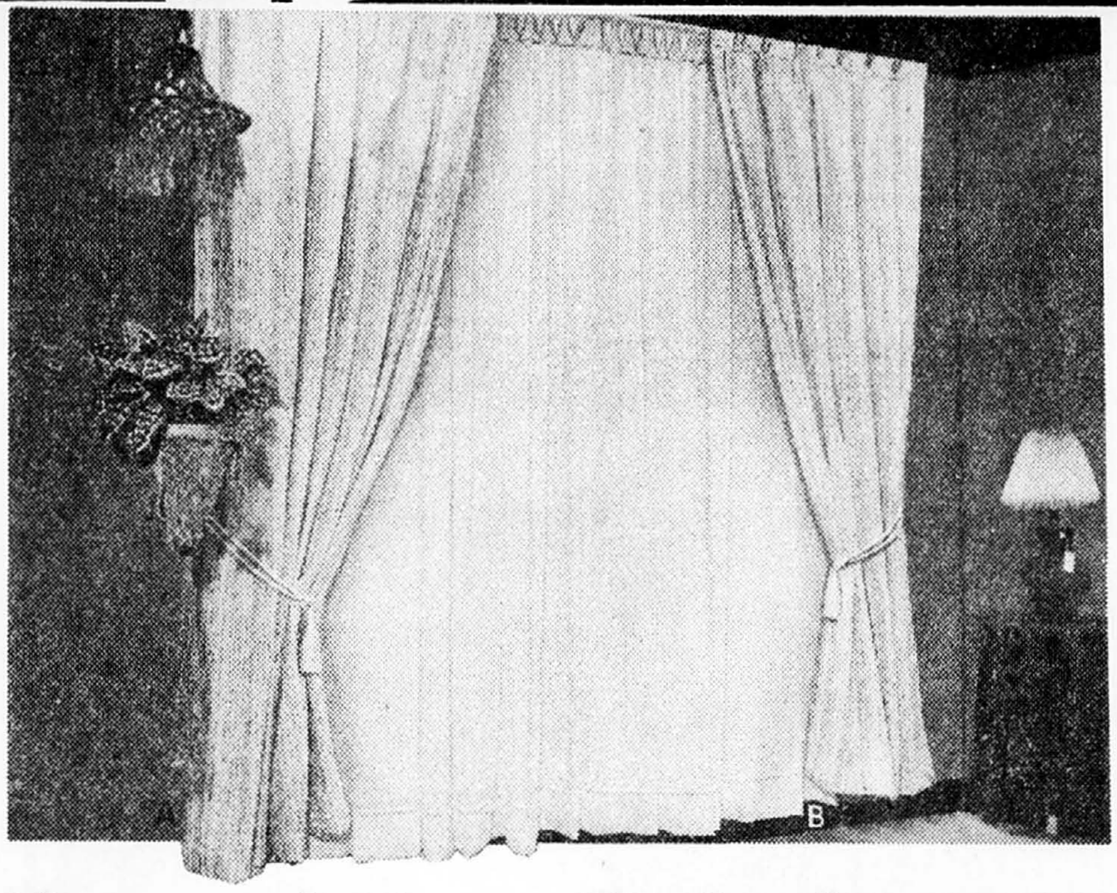

Bas prix!
Tentures «San Juan»

A. Attrayantes tentures en tissu acrylique d'entretien facile. Têtes à plis pincés, crochets inclus. Ton berbère (beige) convenant à tous les décors.

Longueur 84'' disponible sur commande spéciale seulement. Veuillez allouer 4 à 6 semaines pour la livraison.

Dimensions approximatives	Vente de mai, pai.
75'' x 63''	49.99
75'' x 86''	59.99
75'' x 95''	64.99
100'' x 95''	86.99
150'' x 95''	129.99

Rayon 385, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Rabais 20%
Rideaux «Suzette»

B. Rideaux diaphanes en polyester d'entretien facile. Têtes à plis pincés pour ampleur. Crochets inclus. Blanc ou ivoire.

Dimensions approximatives	Prix ord. Simpsons	
75'' x 95''	72.98	58.38
96'' x 95''	103.98	83.10
120'' x 95''	130.98	104.78
144'' x 95''	154.98	123.98

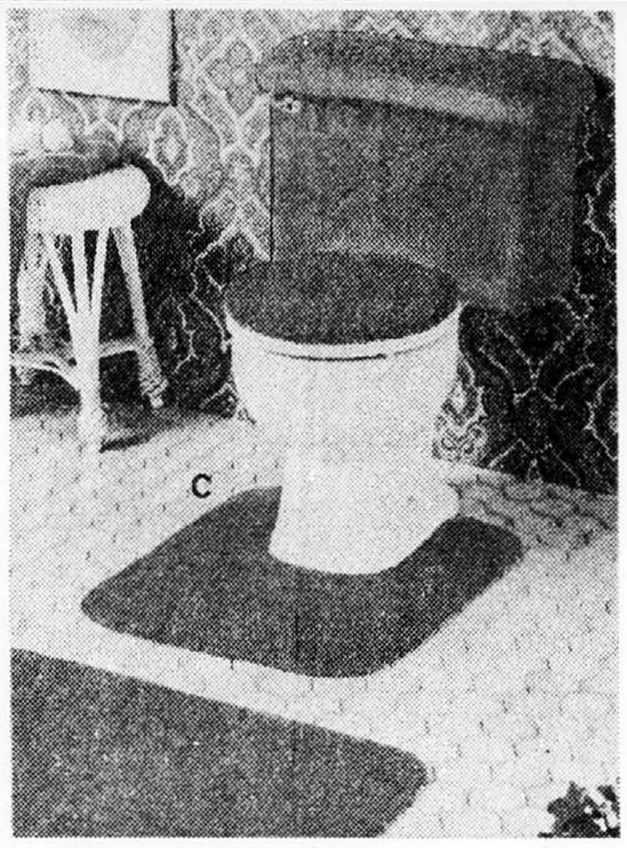

Bon achat!
Ens. pour salle de bain

Vente de mai 17.99 Ens. 5 pces

C. Embellissez votre salle de bain avec cet ensemble ravissant. Comprend: tapis, tapis contour, couvre-réservoir et couvre-abattant. Epaisse peluche 100% nylon (envers latex pour tapis). Tons unis: amande, vert menthe, cognac, marine, or ou brun.

Douillettes à bourre polyester

D. Venez tôt pour un meilleur choix! Douillettes à la fois chaudes et légères à dessus en coton, bourre polyester et envers acétate brossé. Variété de motifs géométriques ou floraux. Bleu, brun, rose pâle, jaune dans le groupe.

Dimensions approximatives		Vente de mai
Lit superposé	163 x 178 cm (64'' x 70'')	17.99
Jumeau/double	178 x 208 cm (70'' x 82'')	22.99
Double/Queen	198 x 223 cm (78'' x 88'')	26.99

Pour achat en personne seulement

Rayon 351, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Rabais 30%
Coussins moelleux

Prix ord. Simpsons 9.98 à 29.98

6.98 à 20.98

E. Ne manquez pas cette occasion de vous procurer de jolis coussins décoratifs! Seulement 4 modèles sont représentés. Tissus shantung, toile, aspect velours; choix de motifs fantaisie, rayures, tons unis. Offerts dans des formats et coloris toujours très en demande. Tous à 30% de rabais!

Pour achat en personne seulement.

Rabais 20%
Ensemble «Country Patch»

F. Coordonnés coton/polyester d'entretien facile pour chambre à coucher! Blanc/marine ou naturel/brun. Faites votre choix et épargnez durant la Vente de mai!

	Prix ord. Simpsons	
Couvre-lits		
Jumeau	89.98	71.98
Double	99.98	79.98
Queen	109.98	87.98
Cache-oreiller	17.98	14.38
Nappe ronde 72''	24.98	19.96
Coussins: 17'' x 17''	10.98	8.78
20'' x 20''	19.98	15.98
Pièce murale 40'' x 36''	32.98	26.38
Tentures têtes à plis pincés		
75'' x 95''	89.98	pai. 71.98
100'' x 95''	109.98	pai. 87.98

Longueur 84'' disponible sur commande spéciale seulement. Veuillez allouer 4 à 6 semaines pour la livraison.

Rayon 385, au quatrième, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

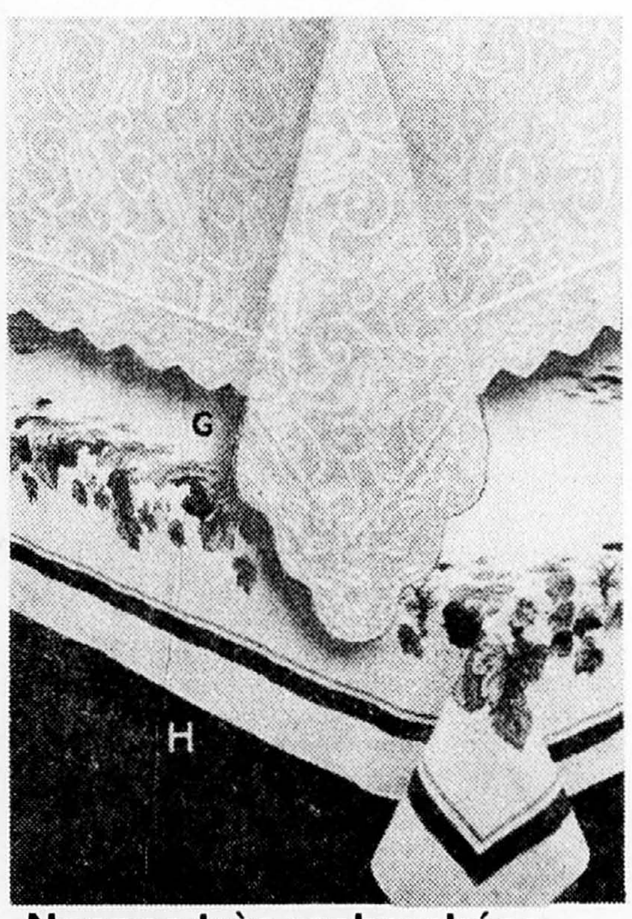

Nappes très recherchées à bas prix intéressants

Nappe vinyle aspect dentelle

G. Nappe «Chantilly» en vinyle se nettoyant avec un linge humide. Aspect dentelle. Blanc, écru ou or.

Dimensions approximatives	Vente de mai
137 x 137 cm (54'' x 54'')	4.49
137 x 183 cm (54'' x 72'')	6.99
152 x 229 cm (60'' x 90'')	8.49
152 x 229 cm (60'' x 90''), ovale	8.49
178 cm (70''), ronde	8.49

Nappe «Maple Leaf» en toile

H. Nappe 53% coton/47% toile à motif feuille d'érable canadienne. Brun, rouille ou vert sur fond beige.

Dimensions approximatives	Vente de mai
129 x 173 cm (51'' x 68'')	5.99
173 x 213 cm (68'' x 84'')	8.99
173 x 213 cm (68'' x 84''), ovale	8.99
178 cm (70''), ronde	9.49
Linge à vaisselle (non représenté)	
43 x 74 cm (17'' x 29'')	.99
Serviettes de table, 42 x 42 cm (17'' x 17'')	.99

Rayon 351, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

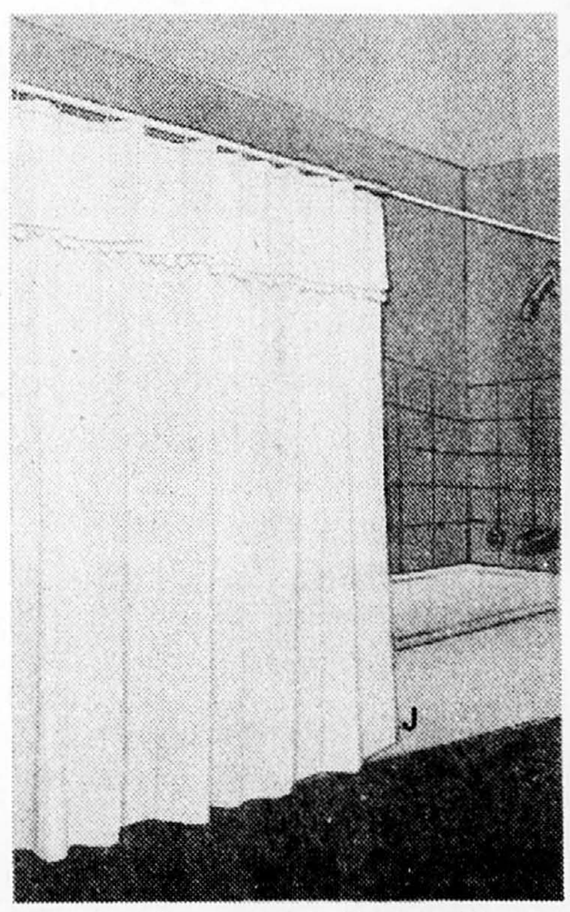

Rabais 27% à 31%
Rideaux décoratifs

Redécorez votre salle de bain instantanément avec ces rideaux de douche et de fenêtre. Épais vinyle à motif chevrons en relief. Rideau de douche avec cantonnière et pompons. Rideau de fenêtre (2 panneaux) assorti. Blanc, rose pâle, bleu, jaune, champagne ou brun.

	Prix ord. Simpsons	
J. Rideau de douche	13.00	9.49
K. (Non représenté). Rideau de fenêtre	8.00	5.49

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit. (Sauf indication contraire).

CHEZ SIMPSONS...GRANDE VENTE MAI

Maintenant en plein essor jusqu'au 9 mai
Consultez la circulaire «Grande vente de mai» encartée dans La Presse de samedi dernier. Si vous n'avez pas votre exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons. Commandez dès maintenant! Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD

Rabais 15% à 25%
Aides-cuisinière «Iona»

Rabais 9.99 — Mélangeur à 7 vitesses.

A. Modèle «Sélection II» avec interrupteur pour action pulsatrice, contenant en verre 48 oz (1.4 litre), couvercle avec godet-mesure 2 oz (56 ml). Système de coupe amovible pour nettoyage facile, couvercle étanche. Espace de rangement pour cordon. Amande. Modèle BPD54D2.

Prix ord. Simpsons 46.98 **36.99**

Rabais 6.99 - Ouvre-boîtes/aiguise-couteaux

B. Modèle de luxe pouvant ouvrir boîtes format standard ou grand format (48 oz). Base basculante pour meilleure stabilité, poignée et système de coupe amovibles pour nettoyage facile. Espace de rangement à l'arrière pour cordon. Amande. Modèle C40KSD2.

Prix ord. Simpsons 26.98 **19.99**

Rabais 4.99 - Couteau électrique

C. Modèle «Selection II» avec support pour rangement mural. Interrupteur de sûreté mise-en-marche/arrêt, dégagement rapide de la lame. Cordon amovible. Lames dentées en acier inoxydable ne requérant aucun aiguisage. Amande. Modèle EK25D2.

Prix ord. Simpsons 32.98 **27.99**

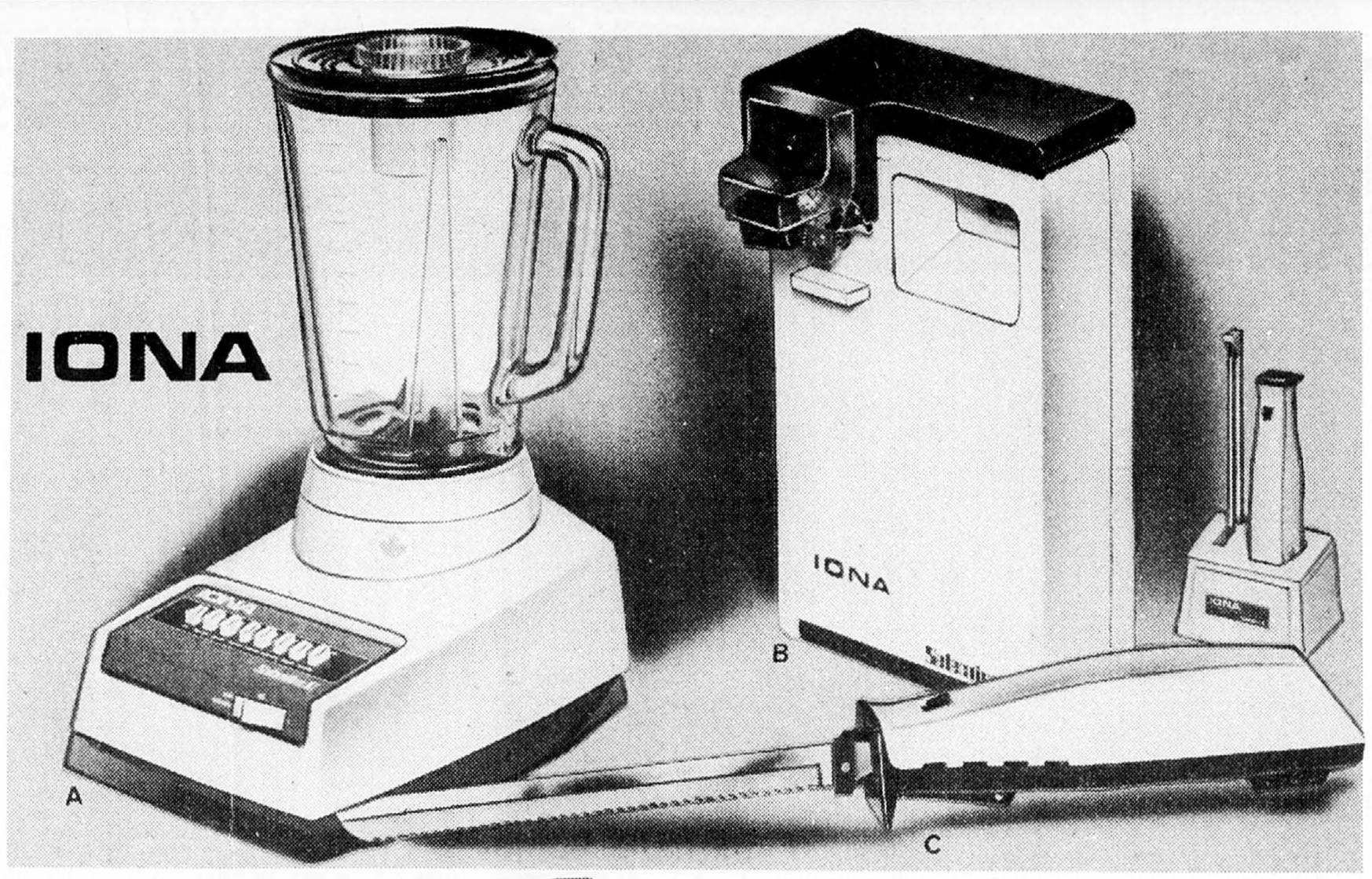

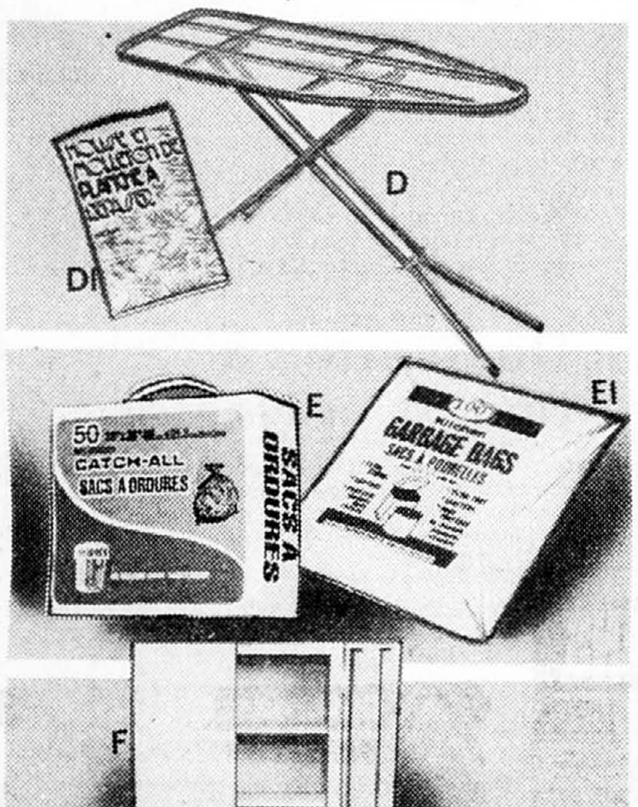

Rabais 14% à 32%!
Accessoires de cuisine

Rabais 6.99 - Planche à repasser

D. Planche en métal, dessus en filet. Pieds à 4 points d'appui pour meilleure stabilité; réglage manuel 12 hauteurs. Prix ord. Simpsons 28.98 **21.99**

D1. Rabais 1.50 - Ens. housse et molleton
Coton imprimé, molleton mousse, cordon coulissant. Prix ord. Simpsons 6.49 **4.99**

Rabais 1.10 - Sacs à poubelle
E. Plastique de ton foncé, attaches. Env. 36'' x 26''.Pqt de 50. Prix ord. Simpsons 5.39 pqt. **4.29**

E1. Rabais 70¢ - Sacs à poubelle blancs.
Peuvent être utilisés dans les poubelles à pédale, format standard. Env. 20'' x 22''. Pqt de 100.
Prix ord. Simpsons 4.99 pqt. **4.29**

Rabais $17 à $20 - Armoires en métal
Acier fini émail blanc. Porte renforcée, tablettes réglables.

	Prix ord. Simpsons	
F. Modèle 2 portes, env. 60'' x 24'' x 12¼''	81.98.....	**61.98**
F1. Modèle 1 porte, env. 36'' x 19'' x 12¼''	51.98.....	**34.98**

Rabais 5.99 - Poussette à emplettes
G. Fil de fer rebelle à la rouille. 2 roulettes 7''. Env. 12½'' 15'' x 20'' Prix ord. Simpsons 21.98 **15.99**

Sunbeam

Rabais 9% à 13%
Appareils «Sunbeam»

Rabais 29.99 - Mélangeur «Mixmaster» avec «Power Plus»
H. Moteur transistorisé et contrôle par régulateur. Cadran «Mix Finder» pour réglage 16 vitesses. Batteurs grand format s'éjectant et pratiques accessoires pour pétrir la pâte. Bols acier inoxydable 4 pin. E.U. (3.8 litres) et 2 pin. E.U. (9 litres). Lumière, espace de rangement pour cordon, livre de recettes et spatule. Blanc, modèle MM1000.

Prix ord. Simpsons 229.98
Complet
199.99

Rabais 4.99 - Fait-tout/friteuse
J. Peut servir comme fait-tout, friteuse ou appareil pour faire maïs soufflé. Capacité 5 pin. E.U. (4.7 litres). Poignées latérales pratiques, thermorégulateur amovible et panier à friture. Amande. Modèle CF9.

Prix ord. Simpsons 52.98
47.99

Rabais 4.99 - Poêle à frire 11½''
K. Poêle genre buffet avec couvercle décoratif en verre genre dôme, rebelle à la chaleur. Intérieur fini «SilverStone» non adhésif, facile à nettoyer pour cuisson sans graisse. Base et poignées brun foncé. Thermorégulateur amovible. Peut être immergée dans l'eau. Modèle FP510.

Prix ord. Simpsons 52.98
47.99

Rayon 426, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

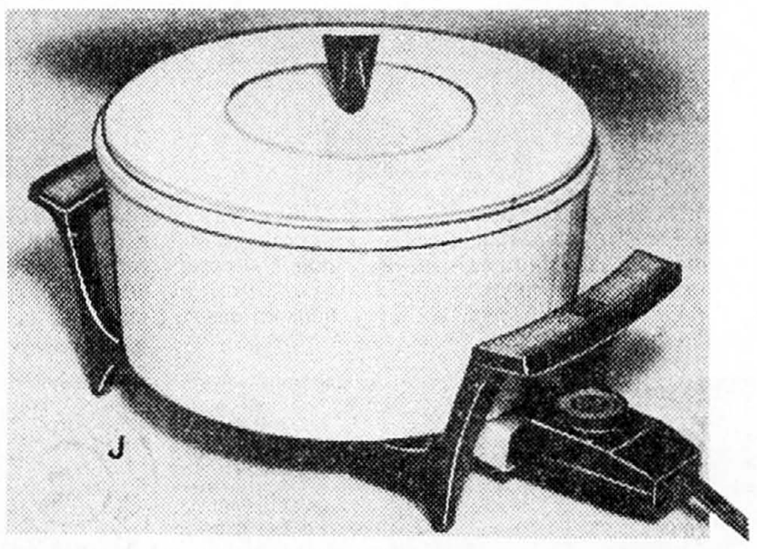

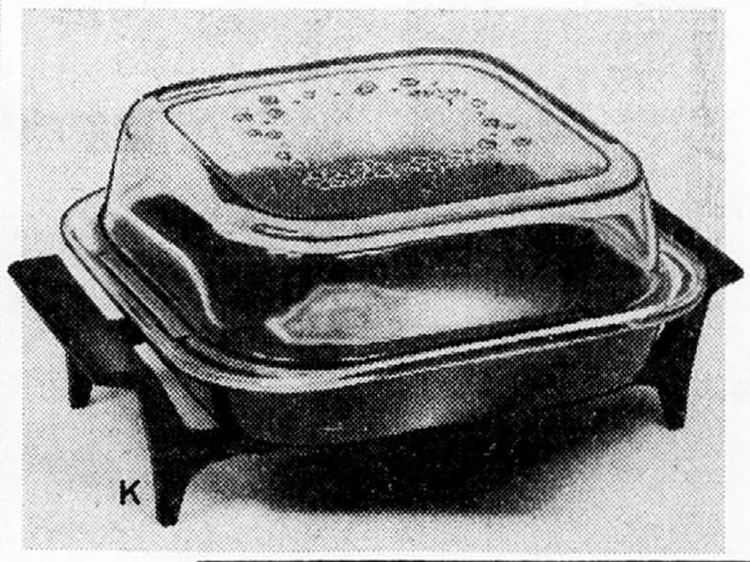

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS
(ne remplir qu'une formule — voir no 3)
VENTE DE MAI SIMPSONS

1. Le tirage est ouvert à tous. Les employés de Simpsons, GM du Canada ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
2. Aucun achat nécessaire.
3. UNE SEULE FORMULE PAR PERSONNE. Les participants qui auront rempli plus d'une formule seront disqualifiés.
4. Le tirage aura lieu le mercredi 13 mai 1981 à 11h du matin chez Simpsons au centre-ville.
5. Les formules de participation devronnt être déposées au plus tard le samedi 9 mai 1981 avant 17 heures dans les boîtes destinées à cet usage.
6. Le prix n'est ni remboursable en argent ni transférable à une autre personne.
7. La décision des juges sera décisive. Le(la) gagnant(e) de l'auto sera averti(e) par téléphone et une question simple sera posée.
8. Les participants au concours accepteront que leur nom et leur photo soient publiés dans les journaux selon la décision de Simpsons.
9. Personne ne peut gagner plus d'une automobile.
10. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires».
11. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

DU 25 AVRIL AU 9 MAI 1981

Il suffit de visiter un des 5 magasins Simpsons, de prendre une formule de participation au concours et de la déposer dans la boîte destinée à cet usage, au rez-de-chaussée de chaque magasin

Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la Loi sur les loteries les courses et les concours publicitaires
Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec

vous pourriez gagner une de ces quatre chevrolet chevette 81 5 portes